

"J'ai la conviction qu'une école est chrétienne lorsqu'elle reste ouverte à tous et lorsque le projet pédagogique est bâti non pas sur l'exclusion de certains, mais sur l'apprentissage des différences et le respect de l'autre,..."

**Paul Malamarte,
Secrétaire général de l'Enseignement
Catholique en France, février 2003**

Ce document a été élaboré grâce à la contribution d'un groupe de travail interdiocésain constitué de Didier DILLIE, Diane STAS, Francis MULDER, Bernadette SZECCEL, Christian DELECAUT, Pierre MATHUES, Jacqueline MONCOMBLE, Christophe QUITTELIER, Francis BRUYNDONCKX, Veronica PELLEGRINI, Michel WILLEM

Si vous souhaitez nous adresser des demandes, des dispositifs, des suggestions, nous faire part de vos remarques..., vous pouvez le faire par courrier, téléphone, fax ou adresses E-mail ci-dessous.

Diocèse de Malines-Bruxelles

av. de l'Eglise Saint-Julien 15 - 1160 Auderghem
02/663.06.56 - Fax : 02/672.07.53
diane.stas@netcourrier.com

*Didier DILLIE (Ecole)
Diane STAS (CP)*

Diocèse de Liège - bd. d'Avroy 17 - 4000 Liège

04/230.57.23 - Fax : 04/230.57.03
fmulder@skynet.be

*Francis MULDER (CP)
Bernadette SZECCEL (Ecole)*

Diocèse de Tournai - rue des Dominicains 9 - 7000 Mons

065/35.26.96 - Fax : 065/35.13.48
sedess.mons@segec.be

*Christian DELECAUT(CP)
Pierre MATHUES (CP)
Jacqueline MONCOMBLE (Ecole)
Christophe QUITTELIER (Ecole)*

FESeC - rue Guimard 1 - 1040 Bruxelles

francis.bruyndonckx@segec.be
02/507.07.20 - Fax : 02/507.08.54
jeanyes.woestyn@segec.be
02/507.07.54 - Fax : 02/507.07.21
veronica.pellegrini@segec.be
02/507.08.68 - Fax : 02/507.08.62
marc.verkoyen@segec.be
02/507.07.47 - Fax : 02/507.08.53

*Francis BRUYNDONCKX
Jean-Yves WOESTYN
Veronica PELLEGRINI
Marc VERKOYEN*

Table des matières

Introduction	4
Pour éviter l'exclusion : ce qui existe déjà	5
LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	5
LES SPÉCIFICITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE EN ALTERNANCE (CEFA)..	9
Les PRATIQUES QUI EXISTENT DÉJÀ DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE	14
Pour éviter l'exclusion : pourquoi pas une structure interne ?	15
UNE STRUCTURE INTERNE : POURQUOI ?	16
UNE STRUCTURE INTERNE : POUR QUOI ?	18
QUELQUES PRINCIPES et DISPOSITIONS	19
QUELQUES QUESTIONS	22
LES INTERVENANTS	24
LES ASPECTS LÉGISLATIFS	25
Quelques dispositifs nouveaux pour éviter l'exclusion	27
Annexe 1 : Dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	41
Annexe 2 : Dans l'enseignement spécialisé	78
Annexe 3 : Liste des « SAS externes » subventionnés :	85

Introduction

Durant l'année scolaire 2000-2001, la FESeC a produit et diffusé un document intitulé « **Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion** ». Il présentait une réflexion et des pistes en AVAL de l'exclusion.

Dans le BI n°2 d'avril 2005, un autre texte détaillait les aspects juridiques et administratifs de l'exclusion elle-même : « **Les grands principes juridiques de l'exclusion définitive dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé** ».

Le document que nous vous proposons aujourd'hui présente une réflexion et des pistes en AMONT pour « **éviter l'exclusion** ».

Ce document est composé de 3 parties poursuivant respectivement 3 objectifs :


1. Recenser le « déjà là », l'existant à savoir les pratiques de « socialisation-scolarisation » mises en œuvre dans notre système scolaire actuel : enseignement ordinaire et spécialisé.
Elles constituent, aux dires des acteurs de terrain, des « mesures » efficaces en matière de prévention de l'exclusion.
Ces pratiques sont aussi susceptibles bien entendu de nourrir les structures internes envisagées dans la 2^{ème} partie du document.
2. Envisager la possibilité de créer, au sein d'un établissement, une structure interne susceptible d'éviter le recours trop rapide aux sas externes ou à l'exclusion définitive. Ceci, tout en précisant que cette structure, sous la responsabilité d'un établissement, pourrait nouer des partenariats avec d'autres établissements, des associations culturelles, sportives,..., des entreprises,...
3. Présenter le descriptif de quelques dispositifs spécifiques nouveaux.

Pour éviter l'exclusion : ce qui existe déjà

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

OUTILS et	PRATIQUES	EFFETS	COMMENTAIRES	TRANSFERABILITE
<p>Conseil de classe</p> <p>PIA</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Chaque enseignant a dans son horaire une heure de conseil de classe -Le Plan Individuel d'apprentissage est un document « fil rouge » qui accompagne l'élève durant toute sa scolarité secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Chaque membre de l'équipe émet ses avis, observations, objectifs et participe à la décision collective. -Le PMS contribue à l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage. -Le PIA aide à dépasser les constats et oblige à des actions. -L'élève est acteur: il est interpellé dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PIA. -Les représentants légaux sont également concernés -Le PIA permet une approche globale du jeune. -Le PIA incite à aborder le projet personnel du jeune 	<p>Le PIA comprend des étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation, - Relevé de ressources, des besoins et des objectifs - Analyse des difficultés, - Elaboration d'un objectif prioritaire, - Opérationnalisation, - Communication à l'élève, - Evaluation, - Réajustement éventuel 	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérationnalisation d'actions pédagogiques et éducatives en dépassant les constats. - Travail sur l'émergence du projet personnel de l'élève - Travail sur le choix professionnel : éducation au choix scolaire et professionnel. - Élément présent dans l'expérimentation du 1^{er} degré de base.
<p>les Phases</p>	<p>Les phases sont comparables aux degrés dans l'enseignement secondaire. Mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'élève est inscrit dans une phase et non dans une année d'étude -le conseil de classe peut prolonger la durée de la phase <p>Le passage d'une phase à l'autre se fait sur décision du conseil de classe.</p>	<p>L'élève ne double plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le passage se fait quand l'élève a acquis les compétences minimales requises par le programme de la phase -La 1ère année d'observation ne peut durer plus d'une année scolaire. 	<p>Importance d'établir un référentiel de compétences cognitives, professionnelles et transversales. spécifiques = compétences seuil</p>	

<p>Horaire des enseignants</p>	<p>-Cours généraux et spéciaux de 22 à 24 H -Cours techniques et de pratique professionnelle de 24 à 28 heures. -Chaque enseignant a dans son horaire 1 heure de travail en équipe et/ou 1 heure de conseil de classe. -Le capital période génère un certain nombre d'heures de titulariat et une heure de guidance pour les profs de cours généraux et spéciaux.</p>	<p>Permet un suivi plus personnalisé</p>		
<p>Normes d'encadrement</p>	<p>L'enseignement spécialisé bénéficie de normes d'encadrement spécifiques, sauf pour les éducateurs (normes identiques à l'enseignement ordinaire)</p>	<p>F1 : maximum 12 élèves par classe F2 : maximum 14 élèves par classe F3 : maximum 14 élèves par classe F4 : maximum 10 élèves par classe. 1 à 79 élèves : 0 éducateur 80 à 159 élèves : 1 éducateur</p>	<p>Cela facilite la différenciation et la possibilité de répondre rapidement et adéquatement aux besoins spécifiques des élèves.</p>	
<p>Personnel paramédical</p>	<p>En fonction du type d'enseignement qu'elles organisent, les écoles bénéficient d'un capital périodes pour engager A.S, logopèdes, infirmières, puéricultrices...</p>	<p>Travail avec les familles Travail en équipe et de façon coordonnée avec les différents partenaires. Accompagnement adapté.</p>	<p>L'ancienneté du personnel nommé empêche parfois d'engager un type de personnel plus adéquat. (lié aux règles de mise en dispo)</p>	<p>Pas de para-médical ; il existe toutefois une possibilité en D+ dans le cadre de l'article 11 (engagement d'AS sur la base d'un projet d'école)</p>
<p>Le C.P.M.S</p>	<p>Dans l'ordinaire 1 él. = 1 point Dans le spécialisé 1 él. = 3 points Plus favorable si PMS spécialisé</p>	<p>Entretien et guidance Participation au conseil de classe.</p>	<p>Pour l'enseignement spécialisé, l'aide des CPMS est donc 3 fois supérieure à celle offerte à l'enseignement ordinaire</p>	

<p>les Formes</p>	<p>Forme 1 : Adaptation sociale Forme 2 : Adaptation sociale et professionnelle en milieu protégé Forme 3 : Formation professionnelle Forme 4 : Enseignement ordinaire- l'ordinaire avec encadrement aux normes du spécialisé.</p>	<p>Enseignement adapté aux besoins et aux potentialités des élèves mais </p>	<p>Forme 1 et Forme 2 : pas de qualification mais une attestation de fréquentation scolaire et/ou de compétences acquises. Forme 3 : Certificat de qualification dans un profil 47 F4 : Certification identique à l'enseignement ordinaire.</p>	
<p>les types</p>	<p>Les types d'enseignement s'adressent aux élèves atteints de : T 1 : arriération mentale légère T 2 : arriération mentale modérée ou sévère T 3 : troubles du comportement T 4 : déficiences physiques T 5 : maladies T 6 : déficiences visuelles T 7 : déficiences auditives T 8 : de troubles instrumentaux</p>	<p>Cette organisation permet -d'adapter les méthodes, les pratiques en fonction des besoins spécifiques des élèves et des objectifs poursuivis. -une spécialisation des membres du personnel en fonction du handicap.</p>		
<p>Les relations avec l'extérieur</p>	<p>Réunion avec parents, Service d'aide à l'intégration, quartier, Service d'aide à la jeunesse, services de Police, internat spécialisé, ...</p>	<p>Ces relations existent, mais sont parfois trop peu exploitées.</p>	<p>Image négative de l'enseignement spécialisé à l'extérieur (dans l'enseignement comme dans la société)</p>	

<p>L'intégration</p>	<p>Possibilité légale d'intégrer en partie ou totalement l'élève à besoin spécifique ou en situation de handicap dans une scolarité ordinaire avec accompagnement partiel d'enseignants du spécialisé</p>	<p>Mise en place d'expériences locales de ce dispositif, actuellement réservé au T4, T6 et T7 (aux autres types par dérogation)</p>	<p>Moins d'expériences dans l'enseignement secondaire que dans le maternel et le fondamental.</p>	
<p>L'alternance</p>	<p>Le nouveau décret permet d'organiser l'enseignement spécialisé en alternance</p>	<p>Projet expérimental en cours dans un établissement.</p>	<p>Rien n'empêche actuellement une école d'enseignement spécialisé d'être établissement coopérant d'un CEFA</p>	

synthèse rédigée le 15 mars 2004 par : Ch. QUITTELIER, J. MONCOMBLE, F. BRUYNDONCKX et Ch. DELECAUT.

Il semble que peu de CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) organisent des structures internes dont l'objectif serait de prendre en charge des jeunes violents.

Par contre, nombreux sont les CEFA qui ont des structures permettant d'accueillir des jeunes en décrochage scolaire, sans projet personnel ou professionnel.

Ces groupes ont pour objectif de reconstruire un parcours individualisé avec le jeune en travaillant sur la motivation, le projet personnel, la relation et l'orientation.

En 84, la mise en place des CEHR (Centre d'Enseignement à Horaire Réduit) apportait une alternative à l'enseignement de plein exercice et un cheminement nouveau dans le cadre de la prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans. Dès le départ, les centres confrontés à un public fragilisé et/ou en décrochage scolaire, ont dû mettre en place des méthodes pédagogiques innovantes et différentes du plein exercice.

Les CEFA et leurs équipes pédagogiques ont donc acquis une expertise spécifique dans la prise en charge de ce type de public.

Des méthodes pédagogiques innovantes centrées sur la mise en projet ont permis aux jeunes les plus déstabilisés de s'inscrire à nouveau dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle.

Nous avons tenté de souligner des pratiques pédagogiques qui permettent de prévenir la violence au sein des Centres.

Le relevé qui suit fait état de pratiques « idéales » parfois aussi présentes dans certains établissements de plein exercice mais aussi de pratiques spécifiques au CEFA. Celles-ci seront chaque fois précisées soit par une parenthèse soit en mettant le texte en italique.

Pratiques préventives

Les attitudes de l'adulte face au jeune et face à des comportements de provocation

Parfois le silence est préférable face à une attitude provocatrice d'un jeune. Ignorer la provocation permet de dédramatiser sans cependant

banaliser la violence tout en se permettant d'y revenir plus tard (lors d'un entretien individuel avec le jeune par exemple).

Il faut aussi éviter d'avoir une attitude trop autoritariste qui risque de ne pas avoir d'influence voire un effet contraire.

Le formateur se décrédibilise alors aux yeux des autres jeunes et risque de perdre définitivement son autorité naturelle.

Le formateur doit éviter le contact physique avec les jeunes (mettre la main sur l'épaule, le prendre par le bras, ...). Même s'il est bien intentionné, le jeune peut être pris par surprise et considérer ces gestes comme des agressions (dans certaines cultures l'homme et la femme ne peuvent se toucher aussi facilement).

Dans certains cas, prendre un jeune par le bras peut s'avérer efficace mais il faut alors très bien connaître le jeune et ses réactions.

L'humour peut parfois constituer un outil qui permet la dédramatisation d'un fait mais il faut veiller à rester très prudent et vigilant à ne jamais humilier le jeune et ne pas susciter de réaction violente.

Parfois l'attitude du groupe classe, lorsqu'il est relativement restreint, permet de réguler l'attitude d'un élément perturbateur. Il faut alors cesser l'activité et prendre le temps de régler en groupe ce qui a posé problème.

Le jeune perturbe souvent parce qu'il n'est pas bien, il exprime une angoisse, un mal-être. De nombreuses fois, ce jeune a entendu qu'il était « nul » et afin d'éviter de se l'entendre dire à nouveau, il anticipe en perturbant. Le formateur peut alors tenter de lui renvoyer une autre image en le valorisant et en essayant de lui faire découvrir des « talents » qui lui permettraient d'exister aux yeux des autres.

Permettre au jeune perturbateur de sortir de la classe évite aussi des situations qui risquent d'engendrer la violence mais il faut lui laisser le choix de rester ou de sortir.

Dans le deuxième cas, un entretien avec le jeune et parfois une tierce personne (accompagnateur, PMS, un autre formateur, ...) s'avère nécessaire afin de ne pas banaliser la situation : le jeune pourrait finir par ne plus venir aux cours

.OUTILS PRATIQUES	EFFETS	COMMENTAIRES	TRANSFÉRABILITÉ
Pédagogie différenciée	Mener le jeune le plus loin possible en partant de ses acquis	Beaucoup de travail en équipe	Présent parfois dans le plein exercice
<p>Conseil de classe <i>Le conseil de classe recouvre des appellations différentes (groupe base, réunion d'équipe, réunion d'entité, ...) et diverses formes. Mais en général tous les intervenants (formateur, accompagnateur, coordonnateur et PMS) se réunissent pour faire le point à propos de chaque jeune en ce qui concerne l'ensemble de sa formation au CEFA et en entreprise. C'est à ce moment que l'accompagnateur fait rapport du travail effectué en entreprise et que les différents formateurs font part des apprentissages réalisés et des problèmes rencontrés pendant la période.</i></p>	<p><i>Dans la mesure du possible, une remédiation est mise en place qu'elle soit au CEFA ou en entreprise. Après la réunion, l'accompagnateur ou un autre adulte référent (coordonnateur, PMS, titulaire, ...) communique les décisions prises au jeune et aux parents si nécessaire.</i> Ces réunions régulières permettent une bonne connaissance de tous les jeunes par les différents formateurs et ceux-ci découvrent souvent des stratégies pédagogiques qui ont « marché » chez leur collègue et qu'ils pourront essayer de pratiquer.</p>	<p>Au CEFA, les formateurs ne craignent pas d'avouer leur difficulté, au contraire, l'équipe pédagogique cherche ensemble des solutions. Le travail en équipe est nécessaire et motivant pour faire face aux obstacles rencontrés.</p>	<p>Présent dans le plein exercice mais selon un autre mode de fonctionnement</p>
<p>Conseil de tous Certains CEFA ont pratiqué ou pratiquent encore un conseil de tous qui rassemble le groupe classe ainsi que tous les intervenants dans la formation du jeune (<i>formateur de FG, FP, accompagnateur, PMS, coordonnateur</i>). Ce conseil a lieu environ une fois par trimestre et constitue l'occasion de relever les points positifs, négatifs et les suggestions pour la vie de la classe pendant une période donnée.</p>	<p>L'objectif du conseil de tous est de permettre à chacun de s'exprimer.</p>	<p>Ces conseils, tout en offrant l'avantage de permettre l'écoute et la participation des jeunes, rencontrent des contraintes d'organisation. Il faut veiller à éviter des dérives et à empêcher que ce lieu ne serve de défouloir tant pour les jeunes que pour les formateurs.</p>	<p>Existe parfois dans le plein exercice</p>
<p>Accueil du jeune Accueil individualisé avant l'inscription (spécifique au CEFA) Chaque jeune est reçu individuellement une ou plusieurs fois si nécessaire par un membre de l'équipe éducative avant l'inscription afin de clarifier sa demande.</p>	<p>Cela permet de récolter et de donner les informations essentielles, de leur faire prendre conscience de l'importance du travail en entreprise et de les impliquer dans la poursuite de la formation. Cette convivialité brise</p>		<p>Existe parfois dans le plein exercice</p>

.OUTILS PRATIQUES	EFFETS	COMMENTAIRES	TRANSFÉRABILITÉ
<p>Accueil du jeune et des parents Dans certains CEFA, il y a une véritable intention d'impliquer les parents dans la formation du jeune. Leur présence est requise lors de l'inscription (davantage pour les mineurs). <i>Certains parents sont également présents lors de la signature du contrat en entreprise.</i> Parfois lors de remise de bulletin, d'évaluation, les parents sont également conviés autour d'un verre ou d'une tasse de thé.</p> <p>Phases d'accueil</p> <p>Prendre du temps lors de la rentrée scolaire pour faire connaissance, pour créer le groupe et poser progressivement le cadre dans lequel la classe va travailler.</p>	<p>parfois la peur qu'ils ont eux-mêmes de venir à l'école. <i>Des contacts fréquents avec les parents en cas d'absentéisme ou de problèmes en classe, permettent de réagir rapidement à une situation problème et de tenter de la régler avant qu'elle ne dégénère.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion du groupe • Effet d'appartenance • Clarification des attentes et des exigences réciproques 		<p>Existe parfois dans le plein exercice</p> <p>Certains établissements organisent des phases similaires.</p>
<p>Petits groupes Le groupe classe varie en général de 10 à 15 jeunes maximum Le Ntp se calcule de la manière suivante : 1) Jeunes sous obligation scolaire → Les 12 premiers 2,6 → A partir du 13è 1,8 2) Jeunes non soumis à l'obligation : variable</p>	<p>Ce petit nombre permet une meilleure écoute de la part du formateur et une participation plus active des jeunes. Une prise en charge individualisée est plus facile quand le groupe est restreint. Dès lors, le jeune sent qu'il existe et que l'on s'occupe de lui, ce qui favorise un climat plus serein en classe et une meilleure attitude du jeune face au travail</p>		<p>L'organisation semble possible dans le plein exercice à partir de 15 jeunes dans toutes les classes NTPP variable selon les secteurs</p>
<p>Relation « jeune/formateur » Le statut du jeune est différent de par le fait qu'il est aussi en dehors de l'école lorsqu'il se trouve en entreprise. Il n'est plus uniquement un élève mais un jeune en formation. Le choix de l'appellation « formateur » n'est pas innocent. Il le différencie du professeur de</p>	<p>Ce nouveau statut génère une responsabilisation du jeune.</p> <p>Le rôle du formateur primordial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réconcilier le jeune avec l'école en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes. 		<p>Est possible dans le plein exercice</p>

.OUTILS PRATIQUES	EFFETS	COMMENTAIRES	TRANSFÉRABILITÉ
<p>plein exercice et rappelle au jeune que le formateur est là pour l'aider à se former.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • être à l'écoute des jeunes. <p>Situation vécue en entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • peut servir d'appui à la construction de cours. • Partage d'expérience : moment de d'échange et d'écoute (reconnaissance d'une difficulté permettant une prise de recul et pratiques réflexives) 		<p>Est possible dans le plein exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> • en utilisant les stages comme point d'appui et de réflexion • Cours d'enquête et séminaires
<p>Guidance et ou accompagnement Le suivi du projet personnel et professionnel du jeune est assuré par l'accompagnateur et l'agent PMS par des entretiens réguliers à la demande du jeune ou à l'initiative des adultes.</p> <p>L'accompagnateur joue un rôle très important :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le suivi du travail en entreprise • l'articulation des compétences à atteindre au CEFA et en entreprise. • favorise l'insertion sociale et professionnelle du jeune. <p>Il supervise l'entièreté de la formation et prend les contacts nécessaires à la poursuite d'une formation régulière du jeune.</p>	<p>Il a des entretiens fréquents avec le jeune ce qui favorise une relation singulière qui peut générer la confiance. L'accompagnateur doit toujours rester vigilant à rester dans les limites de son rôle et à toujours passer la main à des personnes plus compétentes en cas de besoin (PMS , SAJ,).</p>		<p>Existe dans le plein exercice. Une personne a en charge le suivi du stage en entreprise</p> <p>Proposition L'association titulariat et supervision de stage pourrait correspondre au rôle de l'accompagnateur (supervision de la totalité de la formation)</p>
<p>PMS Un poste de PMS est accordé à temps plein à partir de 54 jeunes ce qui permet une grande disponibilité de sa part. L'agent PMS fait partie intégrante de l'équipe éducative et participe aux conseils de classe et aux conseils de tous.</p>	<p>Cela permet une guidance plus personnalisée. C'est une personne ressource aussi lorsqu'un jeune perturbe trop et doit être exclu de la classe.</p>	<p>Cela permet d'entamer un travail réflexif</p>	

.OUTILS PRATIQUES	EFFETS	COMMENTAIRES	TRANSFÉRABILITÉ
<p>MFI Le décret CEFA permet d'organiser un Module de Formation Individualisé pour les jeunes qui ne sont pas prêts à entrer en formation. Ce module doit impérativement être préalable à la formation et ne comporte aucune durée prédéfinie : c'est le conseil de direction qui décide. Il permet la remise à niveau des jeunes qui ne seraient pas prêts à entrer en formation. Il permet d'accueillir aussi des jeunes sans projet personnel et professionnel. C'est un lieu de réconciliation, de socialisation et de travail sur l'orientation, le projet personnel et professionnel du jeune.</p>			<p>Cela correspond au 2DRD (2^{ème} degré à rythme différencié) Il s'agit d'une éducation aux choix scolaires et professionnels</p>
<p><u>Le carnet de bord du jeune</u> <i>C'est un carnet de liaison entre les différents partenaires de formation, les jeunes et ses parents. il permet d'y consigner les cours et apprentissages reçus au CEFA ainsi que les tâches effectuées en entreprise.(journal de classe)</i></p>	<p><i>Cet outil permet la communication entre les différents acteurs de la formation et la supervision de l'évolution des apprentissages. L'accompagnateur repère rapidement les décrochages ou la répétition des tâches effectuées en entreprise.</i></p>	<p>Ce carnet est géré par le jeune et supervisé par son accompagnateur</p>	<p>Peut correspondre au journal de classe.</p>
<p><u>Le carnet d'apprentissage</u> Le carnet d'apprentissage constitue un dossier progressif reprenant le parcours et l'évolution du jeune en CEFA et en entreprise (objectif en fonction du projet personnel et professionnel, évaluation et réajustement). Ce dossier est subdivisé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partie administrative • partie pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ○ aspects formatifs ○ aspects certificatifs • productions du jeune 	<p>Permet de rassembler dans un seul outil des traces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des compétences acquises au CEFA et entreprise • des ressources et des difficultés • sur les stratégies d'apprentissage 	<p>Ce carnet reste au CEFA Il est géré par le jeune, les formateurs et les accompagnateurs.</p>	

LES PRATIQUES QUI EXISTENT DÉJÀ DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

Afin de vous faire profiter de l'expérience des uns et des autres, nous avons déjà, dans d'autres publications, recueilli la présentation de certains dispositifs qui peuvent contribuer à socialiser et à scolariser des jeunes en souffrance...

Ces dispositifs sont certes à analyser, peut-être à adopter, sûrement à adapter. Ce qui « marche » ici ne convient pas forcément là. Histoire de culture, de personnes, de taille d'institution, de système, ... Et puis, on sait bien que d'une année à l'autre...

Notre souhait est que vous puissiez y trouver des sources d'inspiration qui alimenteront votre réflexion.

Les documents sources sont :

- ❶ "Dispositifs « Educateur » : rétrospectives et perspectives", FESeC, 2002-2003
 - ❷ "D+, des dispositifs qui « marchent »...", FESeC, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003
 - ❸ « Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion : pistes ... », FESeC, 2000-2001
- Les deux premiers documents sont disponibles sur notre site. Il est possible de se procurer le 3^{ème} auprès de notre secrétariat.

VOUS CHERCHEZ DES IDÉES EN MATIÈRE DE :

✓ APPRENTISSAGE

- ❷ fiche 6
- fiche 37
- fiche 44

✓ ESPACE DE PAROLE ET D'ÉCOUTE

- ❶ fiche 16
- fiche 22
- ❷ fiche 19
- fiche 20
- fiche 24
- ❸ fiche 5/1
- fiche 5/2

✓ PROJETS PERSONNELS ET D'ORIENTATION

- ❷ fiche 2

✓ RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

- ❶ fiche 5
- fiche 14
- ❷ fiche 22
- fiche 25
- fiche 28
- fiche 31

✓ SAS INTERNE

- ❶ fiche 12
- ❷ fiche 5
- fiche 22
- fiche 23
- ❸ fiche 6 /1
- fiche 6/2
- fiche 7

✓ SOCIALISATION

- ❶ fiche 10

✓ TRAVAIL EN ÉQUIPE ET EN PARTENARIAT

- ❶ fiche 9
- fiche 23
- fiche 25
- ❷ fiche 15
- fiche 17
- fiche 26

Vous trouverez ces différentes fiches en annexe 1.

Pour éviter l'exclusion : pourquoi pas une structure interne ?

DES PLANS POUR NE PAS RESTER EN PLAN...

(...) Il est vain de penser que la résolution des difficultés ou échecs et, plus généralement les progrès du système éducatif viendront de réformes générales et de circulaires.

Ils viendront au contraire des initiatives et expérimentations des acteurs".

Claude THELOT in "Les oubliés de l'école"¹, p. 8

A la lecture de dispositifs bien de chez nous et d'innovations françaises¹ dans la prise en charge de jeunes en décrochage ou en révolte par rapport à l'institution scolaire, nous pouvons identifier des éléments qui permettent non seulement d'éviter l'exclusion définitive de ces jeunes mais qui leur donnent aussi l'opportunité de se reconstruire une autre image et de retrouver leur système scolaire habituel.

Et ce, tout en donnant la possibilité aux autres jeunes de suivre les cours dans un climat scolaire pacifié et serein...

Ces éléments, que nous avons recensés, nous vous les présentons. Ils constituent sans conteste les fondements de structures internes et autres dispositifs de "resocialisation - rescolarisation".

¹ Observatoire de l'Enfance en France, "Les oubliés de l'école", Hachette, Paris, 2003.

UNE STRUCTURE INTERNE : POURQUOI ?

Il y a peu, on parlait en Communauté française de centres² pour élèves exclus "multirécidivistes" violents nous aimerions proposer un autre piste qui apparaît comme une structure interne préventive.

Cette structure aurait comme spécificité première la possibilité d'être organisée par l'établissement scolaire.

Trois raisons alimentent cette réflexion :

1ère raison : Rencontrer une ambition, celle de l'**efficacité** d'une formation pour tous c'est-à-dire profiter de la connaissance que l'on a de ces élèves en souffrance pour poursuivre un travail avec eux et d'autre part permettre à tous les autres d'atteindre les socles de compétences, les compétences terminales et/ou les profils de formation.

2ème raison : Via nos décisions d'orientation, nos dispositifs d'instruction et de formation, relever le défi de l'**équité**. Rappelons que l'équité consiste à donner plus à ceux qui ont moins socialement, culturellement, affectivement, économiquement,... pour qu'ils arrivent aux mêmes résultats scolaires que les autres. Il s'agit d'une forme de différenciation.

3ème raison : Mettre en oeuvre une conviction **éthique** que possède tout éducateur qui réussit à faire réussir les jeunes, à savoir la conviction de l'éducabilité :

- * "Tout jeune est capable d'apprendre";
- * "On n'a peut-être pas tout tenté pour tel ou tel jeune".
- * "Rien n'est jamais totalement perdu"
- * ...

Pour nous, le problème se pose donc dans les termes suivants :

"Comment permettre aux acteurs de l'école d'exercer leur métier d'élève ou d'enseignant dans un lieu pacifié permettant les apprentissages tout en adoptant une attitude éthique qui consiste à croire en l'éducabilité de tous, même d'élèves perturbateurs et donc en refusant une sanction excluante, une sanction-bannissement ?"

A cette question, quelques éléments de réponse qui sont aussi des prises de position :

1. On ne peut maintenir des jeunes continuellement perturbateurs en classe à tout prix. Il y va du droit des autres "usagers" de l'école :
 - > le droit des autres élèves de travailler, d'apprendre, de s'instruire, de se former dans un climat serein, convivial, propice à l'enseignement et à l'apprentissage
 - > le droit des enseignants et des éducateurs d'exercer leur métier dans une ambiance autre que celle frisant parfois celle d'une véritable "guerilla scolaire".

² Cfr les Centres de resocialisation et de rescolarisation préconisés par le Ministre Pierre Hazette lors de la législature 1999-2004.

Ce maintien envers et contre tout ne ferait qu'exaspérer, à juste titre, les autres élèves voire les parents, ne ferait qu'entraîner l'usure morale et physique des enseignants et éducateurs.

2. Via une mesure de prise en charge différenciée dans une structure spécifique au sein de l'établissement scolaire, on peut mettre en place un programme de resocialisation et de rescolarisation.

Suite à cette prise en charge, en fonction de leur projet, ces jeunes pourraient intégrer à nouveau leur structure scolaire habituelle.

Pour éviter de verser dans l'angélisme, il est bien clair que ce dispositif au sein de l'établissement, en lieu et place d'une exclusion définitive, s'accompagnerait d'un certain nombre de conditions à l'égard des jeunes qui bénéficieraient de cette mesure exceptionnelle.

Il est clair aussi que des **éléments de contexte** devront être mis en place pour que cette action ait quelque chance de réussir.

Citons-les en vrac :

- volontariat et aptitudes psycho-sociales des adultes pour travailler avec ce public
- équipe clairement identifiée et mandatée
- passage provisoire des jeunes dans cette structure
- adultes formés à traiter et à prévenir les situations de crise
- adultes accompagnés par des personnes extérieures (conseiller pédagogique, agent CPMS,...)
- plan individuel d'apprentissage stipulant les objectifs de travail et les conditions de retour
- lien clairement établi et continu entre l'équipe « structure interne » et l'équipe pédagogique de départ.

Pour nous, ces quelques éléments de réponse pourront se concrétiser au travers d'une structure propre à chaque établissement scolaire³

³ Cependant, pour certains jeunes, la rupture avec leur école d'origine, l'accueil dans une autre école, le passage vers un sas externe art. 30-31 du décret D+, une autre chance dans un univers neuf.. resteront des solutions préférables. Ici aussi, comme ailleurs, il s'agira d'avoir une approche différenciée appropriée à chaque cas. Voir à ce sujet le document : " Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion : pistes...", FESeC, 2000-2001.

UNE STRUCTURE INTERNE : POUR QUOI ?

Une structure interne doit permettre à un jeune, d'une manière ou d'une autre, d'éviter de "péter les plombs" ou de décrocher ou d'être exclu.

Il est évident que la mise en place de cette structure doit être précédée d'une **politique préventive**⁴ qui mettra tout en œuvre :

1. pour que cette structure soit utilisée à bon escient,
2. pour qu'elle ne constitue en aucun cas une solution de facilité.

En ce sens, sera considéré comme structure interne tout dispositif de désamorçage, de décompression, de dialogue,..., d'actions préventives ou curatives.

L'objectif doit être la réintégration, la plus rapide possible, du jeune dans un parcours scolaire "normal".

Nous faisons donc clairement la distinction entre :

- ✓ l'exclusion qui met le jeune en-dehors de l'école, provisoirement ou définitivement;
- ✓ l'écartement-punition qui maintient le jeune dans l'école en lui donnant des activités occupationnelles "insignifiantes";

ET

- ✓ **l'inclusion qui maintient le jeune dans l'école en organisant des dispositifs de réflexion, de dialogue, de réparation, d'apprentissage... et de préparation au retour en classe.**

Cette modalité de différenciation pédagogique correspond à ce que nous attendons d'une structure interne de resocialisation et de rescolarisation.

⁴Voir pages 26 et 27 à 37 : "Dispositifs de prévention ou d'accompagnement des exclusions" in "Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion : pistes...", FESeC, 2000-2001.

+ voir dans ce document pp. 15 et 16

QUELQUES PRINCIPES ET DISPOSITIONS...

Les principes qui suivent n'ont de sens qu'à travers leur concrétisation dans diverses actions.

Quelques principes éthiques

- ✓ Fonder la structure interne sur les concepts d'inclusion, de réconciliation, de dialogue et non sur ceux d'exclusion, de bannissement.
- ✓ Avoir la conviction que tous les jeunes sont capables d'apprendre et que c'est à l'équipe éducative de chercher les moyens de les y inciter. Sans cela, il n'est pas de remédiation ou de rattachement possible.
- ✓ Avoir la conviction que tous les jeunes sont capables de changer de comportement et agir en conséquence.
- ✓ Renforcer la collaboration avec le CPMS pour assurer à ces élèves spécifiques un encadrement psycho-social adéquat.
- ✓ Faire intervenir des partenaires, internes ou externes, de différentes spécialités (psychologue, assistant social, éducateur, enseignant, médiateur,...) en veillant à ce que chacun agisse dans les limites de ses compétences.
- ✓ Prévoir la manière dont seront gérées les confidences éventuelles⁵.
- ✓ Ne rien laisser passer : que ce soit la violence « lourde » ou « légère », que ce soit la réussite ou le progrès.
Tout problème (dérive absentéiste, manque de rigueur horaire, décrochage, indiscipline, irrespect, incivilité...) doit être traité, et rapidement. Il ne faut laisser ni au jeune, ni aux enseignants, un sentiment d'impunité. Le rappel à la règle est indispensable **mais** il est important, parallèlement, de souligner chaque avancée, chaque étape vers le progrès.
- ✓ ...

Quelques principes politiques

- ✓ Renforcer les collaborations entre
les établissements scolaires
les institutions sociales, culturelles, judiciaires, ...
les instances associatives, ...
et les familles.
- ✓ Professionnaliser les démarches d'analyse et d'action de tous les partenaires concernés.
- ✓ Disposer d'un projet lisible par tous au niveau des valeurs.
- ✓ Présenter clairement les exigences de l'institution, de la structure interne, des dispositifs envisagés,...
- ✓ Articuler l'aspect « éducatif – socialisation » et l'aspect « pédagogique – scolarisation » (⇒ éduquer **et** instruire!).
- ✓ ...

⁵ Cfr. "Dispositifs « Educateur » : rétrospectives et perspectives", Annexe 3, FESeC, 2002- 2003

Quelques principes organisationnels - pédagogiques – relationnels

- ✓ Une équipe (éducateurs, enseignants, psychologue, assistant social, ...) solidaire, volontaire, motivée, aguerrie, organisée, présente, capable de prendre du recul, d'analyser⁶, de se remettre en question, ...
 - Une formation de l'équipe éducative à la gestion de ce type d'élèves :
 - la qualité de l'accueil,
 - l'approche systémique pour mieux gérer la complexité d'une situation-problème,
 - l'aide aux jeunes en difficulté,
 - la qualité de relation avec les parents,
 - un autre rapport à l'apprentissage pour favoriser l'intérêt, la motivation et la lutte contre l'échec,
 - le développement de projets significatifs,
 - la gestion des émotions (sophrologie, arts martiaux,...)
 - l'écoute active,
 - la communication (PNL, analyse transactionnelle, ...)
 - la réalité interculturelle,
 - la reconnaissance du jeune,
 - la dynamique de groupe,
 - l'attention au verbal et au non-verbal,
 - la prise en compte de différentes formes d'intelligence,
 - ...
 - ...
- ✓ Une équipe stable.
- ✓ Un encadrement spécifique (exemple : le travail de deux intervenants internes et/ou externes en coprésence avec un groupe-classe d'une dizaine d'élèves).
- ✓ Une différenciation pédagogique visible en actes (bilans personnalisés, tutorat, compagnonnage, aide aux devoirs, prise en compte de la culture de l'élève, apprentissage coopératif...)⁷
- ✓ Des exigences pour une formation scolaire de qualité⁸ :
 - respecter les programmes,
 - donner cours,
 - se centrer sur les apprentissages,
 - évaluer positivement le travail,
 - ...
- ✓ Jusqu'à la fin de la prise en charge :
 - un suivi rapproché à la fois compréhensif et ferme,
 - un réajustement régulier,
 - un lien avec son groupe-classe d'origine.

⁶ Voir pages 27 à 37 : « Un outil pour un travail en équipe », in « Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion : pistes ... », FESeC, 2000-2001.

⁷ Voir Fiche 1 : « Le tutorat », Fiche 4 : « Pédagogie différenciée », Fiche 5 : « Groupes de besoins et d'intérêts », Fiche 7 : « Respect du rythme d'apprentissage », in « Gérer l'apprentissage sur le degré : pistes... », FESeC, juin 2001.

⁸ Voir « Emancipation sociale et réussite scolaire » pages 14 à 27, in "D+ : des dispositifs qui « marchent »...", FESeC, 2002-2003.

- ✓ Des espaces-temps de parole⁹ constituant un cadre pour :
 - parler, écouter, dialoguer de façon respectueuse et maîtrisée,
 - faire le point,
 - émettre des suggestions,
 - résoudre les conflits, les problèmes,
 - assurer le suivi,
 - faire vivre le règlement,
 - se construire une image positive de soi
 - s'appuyer sur les acquis et les centres d'intérêt,
 - valoriser les pôles d'excellence, scolaires et autres,
 - élaborer, petit à petit, des projets personnels sans illusion mais sans résignation défaitiste,
 - ...
- ✓ Un règlement d'ordre intérieur¹⁰
 - fondé sur le respect (ne pas nuire, ne pas gêner, « ma liberté commence où commence celle de l'autre »¹¹, ...),
 - élaboré, explicité, clarifié, enrichi avec les jeunes¹²,
 - ...
- ✓ Une pratique de contrat écrit et impliquant différents acteurs et partenaires¹³ (le jeune, un adulte référent de l'école, le responsable légal du jeune, ...).
- ✓ Une pratique de concertation qui implique l'élève et favorise son adhésion.
- ✓ Un travail sur la communication et l'expression avec autrui à travers des activités théâtrales, sportives, artistiques.
- ✓ Une rupture avec les attitudes d'assistantat : élève acteur et responsable.
- ✓ ...

Les principes énoncés ci-dessus sont proposés dans le cadre d'une structure interne. Parmi ceux-ci, certains font déjà partie des pratiques organisationnelles, pédagogiques et relationnelles, et leur généralisation est à encourager.

⁹ Voir Fiche 2 « Conseil de tous », in « Gérer l'apprentissage sur le degré : pistes ... », FESeC, juin 2001.

¹⁰ Voir "Dispositifs « Educateurs » : rétrospectives et prospectives", pages 21, 22, 23, Fiche 5 et Annexe 2, FESeC, 2002-2003.

¹¹ Bernard DEFRANCE, « Sanction et discipline à l'école », Ed. Syros, 4^{ème} édition, Paris, 2001

¹² Voir Fiches 11 et 12, in « Gérer l'apprentissage sur le degré : pistes ... », FESeC, juin 2001.

¹³ Voir Fiches 4/1 et 4/2 : « Contrat d'inclusion », in « Gérer l'accueil d'un jeune en exclusion : pistes... », FESeC, 2000-2001.

QUELQUES QUESTIONS

Après avoir clairement identifié la problématique que l'établissement veut traiter et, quelle que soit la manière dont l'équipe éducative pense organiser une structure interne, elle devra répondre à sept questions au moins.

Quels buts ?

Permettre

- ✓ au jeune de
 - prendre du recul par rapport à ce qui s'est passé ?
 - réfléchir ?
 - éventuellement réparer ?
 - en tout cas analyser ce qui permettra d'éviter la récurrence ?
 - mener un travail qui permettra le retour en classe ?
 - obtenir, au bout du compte, et malgré un passage par ce dispositif, une attestation de compétences acquises ou une certification, comme les autres élèves ?
 - suivre des modalités pédagogiques appropriées ?
 - ...
- ✓ au groupe-classe de retrouver calme et sérénité qui favorisent les apprentissages, ... ?
- ✓ aux adultes de réaffirmer la législation interne et externe au milieu scolaire, le cadre de fonctionnement de l'institution et les valeurs que celle-ci défend, ... ?

Quelles actions ?

Apprentissages sous forme de

- ✓ cours (des disciplines familières avec des compétences identifiées, les contraintes du programme, ...) ?
- ✓ stages professionnels ou sociaux ?
- ✓ thématiques interdisciplinaires ?
- ✓ travail par projets personnels et/ou collectifs¹⁴ ?
- ✓ réparation (travail d'intérêt général ou particulier,...) ?
- ✓ expression artistique ?
- ✓ activités de "dépassement de soi" ?
- ✓ ...

Quels moyens ?

- ✓ Comment gérer autrement les ressources internes ?
- ✓ Comment organiser différemment le temps, les trajectoires scolaires,... ?
- ✓ ...

Quels acteurs ?

- ✓ Educateurs ?
- ✓ Enseignants ?
- ✓ Agent CPMS ?
- ✓ Médiateur scolaire (Service de Médiation Interne – Bruxelles et Service de Médiation Scolaire – Wallonie)
- ✓ Direction ?
- ✓ Ressources externes (police, SAJ, psychologue,...) ?
- ✓ Parents ?
- ✓ ...

¹⁴ Voir Fiche 13 « Projet personnel et orientation (PPO) », in « Gérer l'apprentissage sur le degré : pistes ... », FESeC, juin 2001.

Quels lieux ?

- ✓ Un local ?
- ✓ Un plateau ?
- ✓ Un endroit où le jeune sait qu'il peut trouver un adulte ?
- ✓ ...

Quels temps ?

- ✓ Un horaire structuré ?
- ✓ Un temps à consacrer au jeune ?
- ✓ Un moment différé ?
- ✓ ...

Quelles conditions ?

- ✓ pour y accéder ?
- ✓ pour en sortir ?
- ✓ pour quels jeunes ?
- ✓ ...

LES INTERVENANTS¹⁵

Dans ces différents dispositifs de resocialisation et de rescolarisation, les intervenants développeront idéalement le profil suivant :

- ✓ Montrer de la sollicitude (*encouragement*) et passer du temps avec les jeunes (*disponibilité*)
- ✓ Etre passionné par l'enseignement (*dynamisme*)
- ✓ Rendre le travail scolaire stimulant et signifiant
- ✓ Etablir une relation de respect mutuel
- ✓ S'intéresser à la vie des jeunes dans et en-dehors des murs de la classe (*écoute et ouverture*)
- ✓ Reconnaître et tenir compte des différences entre les jeunes
- ✓ Manifester un comportement équitable
- ✓ Faire preuve d'habileté dans la gestion de la classe pour équilibrer fermeté et plaisir
- ✓ Avoir le sens de l'humour
- ✓ Faire la différence entre la personne et la fonction (concerne l'adulte)
- ✓ Faire la différence entre la personne et son comportement (concerne l'élève et l'adulte)
- ✓ Vouloir s'investir dans ce type de travail
- ✓ ...

¹⁵ D'après Pierrette BOUCHARD in Vie pédagogique 127, "Captiver, susciter le plaisir d'apprendre et donner le goût de l'effort", pp. 36-39, avril-mai 2003.

LES ASPECTS LÉGISLATIFS

Si toutes les idées constructives sont bonnes à prendre lorsqu'il s'agit de trouver des solutions pour aider l'élève en situation de crise, il faut cependant respecter une série de dispositions légales incontournables. Faire abstraction de celles-ci exposerait l'établissement scolaire (et, par ricochet, l'élève) à de sérieux problèmes.

De manière générale sur la présence des élèves à l'école :

- 1) **Obligation scolaire (loi du 29 juin 1983)** : tout jeune entre 6 et 18 ans est tenu de suivre une scolarité et doit donc être inscrit officiellement dans un établissement scolaire.
- 2) **Fréquentation scolaire (AGCF du 23 novembre 1998)** : l'élève est tenu de suivre l'ensemble des cours de son programme et de se rendre chaque jour à l'école. Une série d'absences sont cependant considérées comme justifiées (maladie avec certificat médical, décès d'un parent,...) « d'office » et une série d'autres motifs justifiant l'absence sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement. Ces dernières absences sont toutefois limitées entre 8 à 24 demi-jours à fixer au ROI de l'école. Ces absences sont justifiées par les parents ou par l'élève majeur ; le chef d'établissement en apprécie la pertinence
- 3) **Absentéisme et conséquences :**
 - L'article 93 du Décret « Missions » prévoit, à partir du second degré ou de la 2^{ème} phase de la Forme 3, la perte de la notion d'élève régulier (sauf dérogation ministérielle pour circonstances exceptionnelles) si l'élève compte plus de 30 demi-jours d'absence injustifiée au cours d'une même année scolaire. En ce cas, il est obligatoire de signaler l'élève à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.
 - Lorsque l'élève majeur compte plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée, il peut faire l'objet d'une procédure d'exclusion définitive (article 93).
 - Tout mineur comptant 20 demi-jours d'absence injustifiée (à prendre en compte à partir du cinquième jour ouvrable de septembre) au cours d'une même année scolaire doit être signalé par le PO (ou son délégué) au service d'aide à la jeunesse (article 92 du Décret « Missions »). Au préalable, le chef d'établissement aura convoqué l'élève et ses parents pour leur rappeler la réglementation en la matière et leur proposer des actes de prévention (article 32 du décret D+)
 - A partir de 10 jours d'absence, il est obligatoire de convoquer l'élève et ses parents. En cas de carence, le chef d'établissement doit envoyer au domicile de l'élève un surveillant-éducateur (ou un agent PMS).

Concernant l'exclusion provisoire d'un élève :

La disposition de base est ici l'**article 94 du Décret « Missions »**. Celui-ci prévoit :

- Que chaque P.O. définit les sanctions disciplinaires et détermine les modalités selon lesquelles elles sont prises.
- Que l'exclusion provisoire d'un établissement ou d'un cours ne peut, dans le courant d'une même année scolaire, excéder 12 demi-journées. A la demande du chef d'établissement, le Ministre peut déroger à ce point dans des circonstances exceptionnelles.

Cette règle des 12 demi-jours ne souffre pas d'exception (sauf la dérogation ministérielle).

Une porte de sortie tout de même : les articles 30 et 31 du Décret « Discriminations positives » du 30 juin 1998.

- 1) L'article 30 vise l'hypothèse d'un élève mineur exclu ne (re)trouvant pas d'école et n'étant donc plus inscrit dans aucun établissement scolaire. Nous ne nous attarderons pas sur cet article car la situation rencontrée n'est pas celle envisagée dans le présent document.
- 2) L'article 31 vise l'hypothèse d'un élève inscrit dans une école et traversant une situation de crise rendant provisoirement difficile son maintien dans l'établissement. Sur demande conjointe de l'élève mineur (car cette possibilité n'est pas ouverte pour les élèves majeurs), de ses parents et du chef d'établissement (ou du PO) et après avis du conseil de classe et du CPMS, le Ministre peut autoriser un élève restant régulièrement inscrit dans son établissement à être « pris en charge » en dehors des murs de l'école (par un sas externe) pour une période théorique d'un mois (renouvelable une fois et avec un maximum de 6 mois sur l'ensemble de la scolarité du mineur).

Afin d'activer les articles 30 et 31, il est impératif de faire une démarche auprès de la commission zonale d'inscription.

Si cette disposition légale permet donc l'écartement d'un élève en difficulté tout en respectant l'obligation de fréquentation scolaire (la période de prise en charge étant assimilée à de la fréquentation scolaire ce qui permet donc d'éviter l'accumulation des jours d'absence injustifiée), il s'agit ici des sas externes à l'école et non internes à celle-ci.

L'établissement scolaire « récupérera » l'élève à terme dans le cas de l'article 31

Tout autre serait l'idée d'une structure interne : écarter l'élève de sa classe et de ses cours pendant une période X... en le maintenant dans le cadre scolaire... tout en ne contrevenant pas aux règles de la fréquentation scolaire (présence à l'école et assistance aux cours).

Autre précision : Il semble difficile d'exclure un élève de sa classe en le mettant, par exemple à l'étude ou dans le local des éducateurs, plus de 12 demi-jours sur une année scolaire. La pratique consistant à écartier un élève d'un cours (ou de plusieurs) déterminé jusqu'aux examens ou à la fin de l'année « car il ne reste plus qu'un mois de cours » doit être proscrite.

Tout autre chose est la pratique de certaines écoles qui, dans le cadre d'une différenciation, placent un élève en difficulté dans un dispositif pédagogique et/ou socio-éducatif provisoire.

Ce dispositif lui permet :

- de « décompresser »
- de réfléchir à son projet d'étude
- d'acquérir des comportements citoyens
- ... ;

bref, de repartir sur des bases positives lors de sa réintégration dans un groupe-classe.

D'ailleurs, certaines écoles ont déjà élaboré à ce sujet des projets construits et réfléchis, dont certains sont repris ci-après.

IMPORTANT :

Toutefois, il est impératif de faire apparaître clairement une telle initiative et ses modalités dans le règlement d'ordre intérieur de l'école.

Quelques dispositifs nouveaux pour éviter l'exclusion

FICHE 1

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input type="checkbox"/> CEFA		<input checked="" type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : Projet "CHÉNAIE" – phase de socialisation ou resocialisation (Diocèse deTournai)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
<p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population (garçons) qui déstabilise le bon déroulement des activités pédagogiques de l'école (jeunes en décrochage scolaire avec forte problématique comportementale : violence – manipulation – pulsions non gérées) <p>OBJECTIFS FIXES AU DEMARRAGE intégration (ou réintégration) dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur groupe - l'école - la société <p>→ 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - resocialisation des jeunes (présence journalière – respect de l'autre...) - permettre aux autres élèves de vivre le plus sereinement possible 		<p>1 enseignant = 3 élèves maximum</p> <p>1 jeep</p> <p>Tout le matériel du bûcheron (vêtements – tronçonneuse,...)</p> <p>Conseil de classe toutes les semaines (adopter tous la même politique)</p>		<p>Travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'utilité publique - de bûcheron <p>métho</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermeté - restructuration - valorisation 		<ul style="list-style-type: none"> - Travail très dur - Les jeunes n'ont ni foi, ni loi et rien... à perdre - Travail très éprouvant pour les professeurs 	
EFFETS :							
<p>Pour les jeunes : présence régulière – moins de fugue – moins d'agression verbale et physique</p> <p>Pour l'école : moins d'incidents dans les classes</p> <p>Pour les membres du personnel s'occupant de ces jeunes : désarroi [prof se croit « inutile » (-), découverte de capacité d'improvisation, de créativité (+)]</p>							

FICHE 2

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input type="checkbox"/> CEFA		<input checked="" type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : Saxifrage “Classe immersion” CONSTRUCTION – CLASSE “CHANTIER” (Diocèse de Tournai)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
POUR QUI ? Des jeunes ayant des problèmes de comportement (garçons violents de 15 à 18 ans)		<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur place (Boussu-lez-Walcourt) 2 ½ jours/semaine avec le professeur de cours pratique (maçonnerie) Rem. : mêmes dispositions, mêmes horaires que sur un chantier - Collaboration étroite avec le professeur de cours généraux - Véhicule 		Rénovation d'un bâtiment (future classe = conciergerie) Construction de l'aile “classe vertes” et du dortoir (20 lits) → respect des différentes phases du projet : <ul style="list-style-type: none"> - démontage - préparation du chantier - construction du chantier - aménagement des locaux 		Saxifrage, du nom de cette fleur qui brise la pierre pour s'infiltrer, se frayer un passage et fleurir abondamment. Nous espérons briser la carapace fermée par les difficultés de la vie de nos élèves et ainsi faire éclater la force de vie qu'ils ont en eux afin de découvrir leurs richesses. Il semble primordial pour ces élèves violents d'avoir “leur projet”, “leur chantier”. Ces jeunes semblent “bien dans leur peau” dès qu'ils sont en chantier.	
EFFETS :							
<ul style="list-style-type: none"> - stabilisation des jeunes - soulagement au niveau de l'école (moins de conflits) - excellente préparation à la vie après l'école 							

FICHE 3

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice <input type="checkbox"/> CEFA <input checked="" type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : Classe à projet rural : VIRELLES (étangs) – CLASSE NATURE (déstressante !...) (Diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Des jeunes (7) de tous les âges (12->20 ans) posant des problèmes particuliers vivent la plupart de leur temps scolaire à Virelles.</p> <p>La formation reçue (CG + CP) s'appuie sur les richesses matérielles propres à ce lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un éducateur référent. Celui-ci est : <ul style="list-style-type: none"> . coordonnateur du projet . relais entre les différents intervenants . garant de la cohérence et de la continuité du travail - des professeurs de CG-CP - 1 grille/horaire : 36 h00 légèrement modifiée pour éviter trop d'intervenants - un local sur le site – un local à l'école - du matériel adéquat : bottes, vêtements de travail, tronçonneuses,... - une aide financière importante (fondation Roi Baudouin – CERA,...) - un véhicule pour le transport - une organisation pour les repas - une collaboration avec les responsables du site 	<p>Objectifs</p> <p>Aider des jeunes qui ont des problèmes aigus de comportement à cause entre autre de la rigidité institutionnelle (horaire strict – rejet du règlement – élève perturbant la classe...)</p> <p>Via des activités adaptées à améliorer leur comportement pour leur permettre de s'intégrer et/ou de réintégrer le milieu scolaire et la société.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIA - aménagement de leur "maison" "La Bergerie du Prince" - rigueur lors des conseils de classe surtout lors de l'ACCUEIL d'un "nouveau" (critères à respecter) - grande disponibilité de la part des membres du personnel 	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'élève se sent RECONNU, sa problématique est rapidement prise en compte. 2) La présence d'une personne de référence SECURISE le jeune 3) En aménageant un lieu de vie, les jeunes se reconstruisent "eux-mêmes". 4) Constat d'une meilleure harmonie dans les relations entre jeunes "à problèmes" grâce à ce projet commun. 5) Ce projet est un projet d'ECOLE, une philosophie d'ECOLE.
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> - épanouissement du jeune – reprise de confiance en lui - soulagement au niveau de l'école (moins de conflits...) - intégration plus rapide dans une classe « ordinaire » 			

FICHE 4

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input type="checkbox"/> CEFA		<input checked="" type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : Le Triangle (Diocèse de Tournai)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
<p>Le triangle disposant de 3 locaux est un lieu qui a pour but d'aider l'élève en difficulté à réintégrer dans les meilleures conditions possibles le groupe classe.</p> <p>C'est: un lieu de passage plus ou moins long d'accueil et d'écoute. un endroit qui a pour mission de permettre à l'élève de souffler et réfléchir, de trouver une aide, de faire des demandes, retrouver son calme, retrouver confiance</p> <p>ce n'est pas: une nouvelle classe, un local de remplacement pour les élèves en fourche, un endroit sans règles et sans limites, un lieu de thérapie, un conseil de tous pour régler un problème de classe, un lieu de récréation un lieu où on gère les sanctions, un lieu où on fait appliquer les sanctions.</p>		<p>Le triangle est ouvert toute la semaine. Le triangle est un projet d'établissement. Les horaires des personnes responsables sont puisées dans le capital période. Il y a toujours 2 adultes : 1 personne à « l'accueil » et une autre au « triangle ». L'équipe actuelle se compose de : la directrice, 2 chefs d'atelier, 6 enseignants, 2 éducateurs, 3 membres du personnel paramédical. (psychomotricienne, logopède et infirmière sociale), 2 membres du PMS(Assistant social et 1 psychologue) Au niveau des réunions : - 2 h par semaine pour la coordination. Au niveau des formations : - 1 fois par mois (4h) Eclairage et regard extérieur sur le fond par un psychothérapeute-formateur. 1 fois par mois (2h) formation pour nous donner des outils d'intervention (écoute structurante, confrontation bienveillante, réflexion sur le cadre...) par un formateur de Trempoline. Les membres du personnel sont volontaires.</p> <p>3 locaux ont été aménagés : <u>L'accueil</u> : local où arrivent les demandes. <u>Le triangle</u> : endroit chaleureux, agréablement aménagé et pourvu de matériel <u>SAS</u> : un local d'isolement permettant la décompression.</p>		<p>L'élève doit passer par l'accueil accompagné soit par un adulte ou en possession d'un laissez-passer Un journal de bord est tenu à jour afin de relater les différentes prises en charges. L'horaire peut y être négocié. L'école compte 178 élèves (Forme 2 et Forme 3) Les adultes doivent rester attentifs à aller chercher derrière l'agressivité ou la passivité le sentiment vécu par l'élève La "crise" amorce la résolution d'un conflit, sans manifestation de la crise le conflit reste latent La crise est aussi un moyen qui permet de grandir et d'avancer.</p>		<p>Ce dispositif est une demande des enseignants et est mis en place avec le soutien de l'équipe de direction qui donne les moyens pour opérationnaliser ce projet.</p> <p>La réponse rapide à une situation problème en diminue le nombre et l'intensité .</p> <p>L'élève sait qu'il peut être entendu, écouté.</p> <p>Ce projet bien que réfléchi en fin d'année scolaire dernière est organisé depuis septembre 2003/2004 et nécessite des réajustements successifs.</p> <p>Les résultats sont dans l'ensemble positifs.</p> <p>La communication en est un des piliers.</p>	
EFFETS :							
<p>Il y a moins de tension, d'agressivité larvée. Les élèves se sentent d'avantage reconnus et acteurs. Ce projet n'est efficace que si c'est un projet collectif soutenu par la direction. « le triangle » est un tout jeune projet et donc en réflexion permanente.</p>							

FICHE 5

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input checked="" type="checkbox"/> CEFA		<input type="checkbox"/> enseignement spécialisé	
DISPOSITIF : CEFA : module de formation individualisé n°1 (Diocèse de Namur)					
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées	
Module dans lequel on définit un projet de vie et un projet professionnel : social 1. Orientation professionnelle : bilan de compétence 2. Formation générale : testing 3. Créativité 4. Expérience professionnelle : CV, jeux de rôles, stages d'observation		Agent PMS Coordonnateur Un formateur FG Des employeurs Assistante sociale PMS		Elaboration d'un projet de vie : entretiens Ligne du temps Qualités du jeune et personnalité Mippap (bilan de compétence) Si j'étais.... Orientation vers un métier : Métier idéal Contraintes Financières Géographiques Santé Bilan de compétence Jeux de rôles Stage d'observation Education aux règles de vie en commun dans le Centre et dans la société Mise à niveau des connaissances élémentaires de base Testing : français, math Alpha : remise à niveau Mise au point au niveau : psychologique, affectif et social	
Commentaires Seul le parcours de l'ensemble de la démarche détermine le temps utile. La moyenne est de 1 mois et ½ . Toutefois, il existe quelques jeunes (2 ou 3 par an) qui nécessitent une longue fréquentation du module sans jamais répondre aux critères d'intégration d'une section : (fréquenter un centre d'alphabétisation, une thérapie ...) L'équipe responsable du module et l'accompagnateur déterminent la sortie du jeune. Arrivage continu Formation au bilan de compétence Moyens : périodes insuffisantes Critères d'entrée : ➤ Jeune sans projet professionnel ➤ Jeune qui éprouve des difficultés à élaborer un projet de vie ➤ Jeune mal orienté Qui détermine : Dans le cas d'une nouvelle inscription, l'agent PMS et la coordination déterminent l'entrée avec l'accord du jeune et de la famille. Problématiques familiales complexes					
EFFETS :					
Récole d'information concernant la situation familiale, scolaire qui débouche sur une meilleure connaissance du jeune Etablir un projet de vie et une orientation professionnelle Parvenir à vivre en société Déterminer le niveau du jeune					

FICHE 6

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice <input checked="" type="checkbox"/> CEFA <input type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : CEFA : module de formation individualisé n° 2 (Diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Le MFI (Module de formation individualisé) constitue des modules de (re)motivation et de détermination de projets par divers ateliers permettant la construction de projets valorisants à court terme, une remise à niveau des connaissances de base en offrant des conditions d'accueil, d'écoute et d'orientation.</p> <p>Objectifs MFI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remise en question ➤ Recherche de projet ➤ Formations ➤ Aider le jeune sans stage dans ses démarches ➤ Repréciser ses motivations 	<p>Accompagnateurs et formateurs Grille d'analyse Carnet d'apprentissage PMS Patrons entreprises</p>	<p>Les ateliers proposés sont :</p> <p>Formation générale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation humaine et expression ➤ Education mathématique <p>Formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vente, mécanique, électricité, maçonnerie, commis de salle et de cuisine <p>Formation complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sports, multimédia, visites d'entreprise <p>Elaboration d'un projet de vie Module de découverte de soi et remise en projet Bilan personnel et prise de recul</p> <p>Orientation vers un métier Bilan d'orientation professionnelle Découverte des profils de formation Interview des professionnels Recherche internet Création d'un listing d'adresse Visite d'entreprises Stage de découverte</p> <p>Education aux règles de vie en commun dans le Centre et dans la société Module sur l'accueil de soi et des autres Projets collectifs : Aménagement d'un local</p>	<p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> . aider le jeune à définir son projet . lui assurer une formation adaptée, personnelle et professionnelle qualifiante pour le rendre autonome et viser son insertion professionnelle <p>Critères d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeune sans projet de vie ➤ Jeune sans projet professionnel ➤ Jeune sans projet d'apprendre ➤ Décrocheurs ➤ Jeune sans stage <p>Qui détermine : Les accompagnateurs et le coordonnateur lors de l'inscription</p> <p>Critères de durée Le respect du contrat d'engagement du jeune : élaboration de projets mineurs, des exposés du projet majeur en fonction de l'échéancier établi.</p> <p>Critères de sortie L'évaluation et le choix personnel de son orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement social ➤ Développement personnel ➤ Capacité à gérer son projet et son stage de découverte ➤ Choix d'un profil de formation ➤ Trouver un stage

QUELQUES DISPOSITIFS NOUVEAUX POUR ÉVITER L'EXCLUSION

		<p>Création d'une charte Repas Projets individuels Mise à niveau des connaissances élémentaires de base Formation humaine et expression Education mathématique Mises en situation à partir des profils de formation Acquisition de compétences minimales nécessaires pour accéder à la formation par le travail en entreprise</p>	<p>Qui détermine : L'équipe éducative : accompagnateurs et coordonnateur</p>
EFFETS :			
<p>Prise de recul et de réflexion individuelle par rapport au vécu Recherche et volonté d'un nouveau départ Plus de dialogue Découverte de l'autre Respect des engagements Meilleure communication</p>			

FICHE 7

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input checked="" type="checkbox"/> CEFA		<input type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : CEFA : module de formation individualisé n° 3 (Diocèse de Tournai)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
<p>Deux sessions d'une cellule appelée cellule de maturation-insertion sont organisées sur l'année (1^{er} et 2^{ème} trimestres). Travail par modules (11 Modules)</p> <p>Outre ces activités il y a également une collaboration étroite avec les agents PMS, qui s'occupent des aspects sociaux et de l'orientation. Si un jeune n'est pas dans une formation adaptée, il a l'opportunité de faire des « stages découvertes » dans différentes options (2 ou 3 x 8 heures) afin de confirmer un nouveau choix. Un bilan est tiré en fin de trimestre et les jeunes sont donc insérés en entreprise, changent d'option, sont ré-orientés vers le PE ou l'enseignement spécial ou dans certains cas précis réintégré dans un nouveau module.</p>		<p>3 matinées par semaine prise en charge par 2 accompagnateurs : 3 X 8 jeunes max par trimestre</p> <p>Collaboration avec l'agent PMS Qui s'occupent des aspects sociaux</p>		<p>Travail par modules (11 modules)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à connaître les autres • Apprendre à se connaître • Apprendre à écouter • Apprendre à connaître sa ville • A la recherche d'un stage • Mon futur métier • Visites extérieures • Mini-entreprises • Divers • Activités artistiques, culinaires, sportives,... • Entretien individuel 		<p>Critère d'entrée : Jeunes sans insertion professionnelle</p> <p>Critère de durée : Durée obligatoire d'un trimestre</p> <p>Critère de sortie : Même si le jeune a trouvé une insertion, il continue dans le MFI jusqu'à la fin du trimestre avec un aménagement d'horaire</p>	
<p>EFFETS :</p>							

FICHE 8

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice <input checked="" type="checkbox"/> CEFA <input type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : CEFA : module de formation individualisé n° 4 (Diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Groupe tremplin : 15h par semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 fois 3 ½ h de formation générale et sociale (français, calcul, découverte des métiers, socialisation) 2 fois 4 h : atelier créatif : réalisation d'un film d'animation (dessin, sculpture, écriture du scénario, son ,éclairage) 	<p>2 personnes dont un formateur et un accompagnateur 15 périodes par semaine</p>	<p>Description : Découverte des options offertes au CEFA Orientation vers un métier Présentation des stages par des jeunes du CEFA Fiche métier Visite dans les options Education aux règles de vie en commun dans le Centre et dans la société Découverte de ses compétences dans atelier créatif Préparation d'un film d'animation Masque Sécurité routière Santé Actualité Thèmes sociaux Visite de musée Répartitions des tâches Règlement CEFA</p>	<p>Difficulté d'adapter le ROI car les jeunes du module sont présents en même temps que ceux des options</p> <p>Critères d'entrée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeune sans projet professionnel ➤ Jeune qui hésite : possibilité d'une tournante dans les options ➤ Jeune ayant un retard pédagogique ➤ Jeune considéré comme infrascolarisé » (lourd passé scolaire, difficultés sociales) <p>Qui détermine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A la demande du jeune lors de l'inscription ➤ La coordonnatrice avec le PMS et l'accompagnateur <p>Aucun critère de durée Critère de sortie : choix d'option effectué et insertion en entreprise Le jeune, l'équipe éducative et les parents déterminent la sortie</p>
EFFETS :			
Positif dans l'ensemble mais non mesurable Valorisation des jeunes qui présentent leurs options			

FICHE 9

<input type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input checked="" type="checkbox"/> CEFA		<input type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : CEFA : module de formation individualisé n° 5 (Diocèse de Namur)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
<p>Module où s'inscrivent les jeunes qui n'ont pas de stage.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre les jeunes en condition d'employabilité le plus rapidement possible et les aider à trouver un stage ➤ Réconcilier les jeunes en décrochage scolaire avec le monde de l'école ➤ Reconstruire des projets à court, moyens et long terme à travers différents cours et activités de découverte et de créativité. 		<p>Prise en charge de ce module :</p> <p>Coordonnateur, accompagnateurs, agent PMS et formateurs Agent FSE Accompagnateurs</p> <p>SAJ CPAS</p>		<p>Elaboration d'un projet de vie Ecoute des jeunes Déstabilisés et en difficulté Entretiens individuels Rencontre en groupe Activités d'ouverture permettant d'atteindre des objectifs Clarifier les projets</p> <p>Orientations vers un métier Essai dans une formation choisie d'un mois avec stage de découverte, participation aux cours de formation FP de l'option Entretiens individuels Création d'atelier de recherche de stage en groupe et en individuel Activités d'ouverture et de découverte permet de travailler autour d'un projet</p> <p>Education aux règles de vie en commun dans le Centre et dans la société Travailler régulièrement les règles de vie</p> <p>Mise à niveau des connaissances élémentaires de base Cours de FG en fonction de la section choisie Remises à niveau pour acquérir les outils nécessaires à la vie de tous les jours</p> <p>Acquisition de compétences minimales nécessaires pour accéder à la formation par le travail en entreprise Stage d'observation Cours de FG ½ jour Cours de FP 1 jour dans un groupe qualifiant</p>		<p>Critères d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeune sans stage <p>Qui détermine : Equipe éducative</p> <p>Critères de durée : C'est l'équipe éducative et non le conseil de direction qui détermine la durée, elle est variable selon le jeune</p> <p>Critères de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir trouvé un stage en entreprise ➤ Evaluation positive après un mois d'essai en entreprise 	
EFFETS :							
<p>Très bons résultats même si les jeunes ne vont pas en stage, ils retrouvent le goût de l'école. Bons dans la mesure où le jeune peut découvrir son orientation Positif dans le sens où le stage d'observation permet aux jeunes de découvrir réellement le métier et de mesurer leur intérêt pour celui-ci.</p>							

FICHE 11

<input checked="" type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input checked="" type="checkbox"/> CEFA		<input type="checkbox"/> enseignement spécialisé			
DISPOSITIF : Travail en duo (Diocèse de Malines-Bruxelles)							
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)		Méthodologies utilisées		Commentaires	
<p>Les professeurs (temps plein) sont présents 3,5 jours semaine à l'école. Chaque professeur est 3 jours complets devant les élèves (mais pas toujours en charge de cours), ce qui permet partiellement la présence de 2 professeurs en classe Tous les élèves de l'école sont en congé le mercredi. Par contre toute l'équipe enseignante et éducative est présente. Cette matinée hebdomadaire sans élèves permet d'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conseils de classe - des réunions pédagogiques : suivi, formation, réflexion - des travaux (utiles pour les bâtiments mais aussi pour l'esprit d'équipe) - des déplacements au domicile de certains élèves <p>Remarque : Dispositif réalisé par un implantation D+ comptant ± 100 élèves (± 85 dans l'enseignement de plein exercice, et ± 15 en CEFA).</p>		<p>Cette manière de fonctionner fait partie du projet pédagogique de l'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 jours complets avec les élèves que les enseignants assument soit comme titulaire du cours, soit en soutien d'un collègue et ½ jour sans élève permettant les réunions - en compensation les enseignants ont tous dans leur horaire 1 jour sans prestation scolaire <p>+ des heures D+</p>		<p>Le professeur chargé de cours est secondé par un collègue, soit à l'intérieur de la classe (soutien d'élèves en difficulté, soutien disciplinaire...), soit à l'extérieur de la classe (surveillance couloirs, élèves en retard, élèves absents : quid ?, ...)</p>		<p>Cette manière de travailler demande de la souplesse de la part des professeurs puisque chacun sera appelé d'une part à seconder un cours qui n'appartient pas forcément à la discipline pour laquelle il a été formé et d'autre part à se mettre à la disposition du professeur chargé de cours dans un souci d'efficacité. Il faut pouvoir assumer le regard de l'autre...</p> <p>Le conseil de classe a beaucoup de poids :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de par sa fréquence - de par l'équipe réduite de professeurs, ce qui facilite la communication - de la présence de l'éducateur référent <p>Si un conseil de classe n'arrive plus à maîtriser un élève en problème, le conseil de discipline peut intervenir : des personnes neutres, non impliquées peuvent indiquer, proposer des pistes ou des solutions. En fin de parcours c'est le directeur qui prendra la décision !... mais en situation d'exclusion, le conseil de discipline a un rôle crucial, ne fût-ce que dans la clarification des tenants et aboutissants d'une situation délicate. Par expérience ce conseil de discipline :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fonctionne bien - les réflexions produites y sont riches - s'avère finalement être un frein à l'exclusion grâce aux alternatives proposées 	

EFFETS :

- aller-retour entre cours généraux et pratique professionnelle permet de donner du sens à la matière (de par le travail en duo, le professeur de CG accepte d'enfiler une salopette et d'aller travailler à l'atelier et inversement le prof d'atelier accepte d'aller en CG)
- travail sur les compétences transversales
- le prof de CG est vu autrement par l'élève
- collaboration et soutien entre les membres de l'équipe
- suivi régulier des élèves

FICHE 12

<input checked="" type="checkbox"/> enseignement de plein exercice		<input type="checkbox"/> CEFA		<input type="checkbox"/> enseignement spécialisé	
DISPOSITIF : Education aux choix scolaires et professionnels (Diocèse de Malines-Bruxelles et de Tournai)					
Description du dispositif		Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires	
<p>Dans un 2^{ème} degré à rythme différencié, intégration d'un espace/temps de 6 période semaine dans la grille d'une 3 Professionnelle pour répondre à un manque de maturation en mettant en place un dispositif pédagogique dans le but que chaque jeune puisse réaliser un choix positif.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des processus de maturation pour les élèves, particulièrement pour les indécis - confirmer le projet personnel pour les élèves déterminés - former aux choix par la découverte d'une famille de formations et de métiers <p>La principale phase d'opérationnalisation de l'expérience « Education aux choix scolaires et professionnels » consiste à la mise en place de stages d'identification ou de consolidation.</p> <p>En interaction avec les autres cours, la préparation et la réalisation de stages participeront à rendre le jeune plus conscient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa personnalité, de son fonctionnement, de ses valeurs et de son intériorité - des réalités sociales, culturelles, politiques qui l'entourent - de la place qu'il occupe dans ces réalités - de ces possibilités d'action sur cet environnement <p>dans le but de réaliser un choix motivé tant au niveau scolaire qu'au niveau professionnel et ainsi de mieux s'insérer dans la société</p>		<p>Pas d'heures spécifiques pour le projet puisqu'il se réalise à l'intérieur d'une grille horaire de 3P. Cependant les 6heures/sem nécessaires à la réalisation du projet seront prises d'abord sur la formation complémentaire ensuite à l'intérieur de l'option groupée. Il faut donc que l'ensemble de l'équipe enseignante soit convaincue de la pertinence du projet afin que chacun, là où il est, soit porteur d'une partie du projet</p>	<p>Permettre à l'élève de « rêver sur son avenir » et l'aider à « confronter avec la réalité » = être acteur pour se construire progressivement un choix positif</p> <p>Plusieurs étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> - se connaître - créer le groupe - travail de socialisation - émergence d'un projet personnel - stage de découverte ou de confirmation <p>Pédagogie du projet Projet personnel Conseil de tous</p> <p>L'évaluation ne porte pas sur le contenu mais bien sur l'acquisition de compétences sociales et sur la démarche dans la détermination de son choix</p>	<p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme : « Education aux choix scolaires et professionnels » D/1996/0279/063 - Référentiel 2DRD - Le cours de GCPP - Les documents sur le projet personnel qui ont été élaborés dans des contextes de formation ou de production d'outils pédagogiques 	
EFFETS :					
<p>- passer d'un choix souvent de relégation vers un choix positif et motivé</p>					

N'hésitez pas à utiliser cette fiche modèle pour nous adresser vos dispositifs (adresse, nom, mail...)

Annexe 1 : Dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

VOUS CHERCHEZ DES IDÉES EN MATIÈRE DE :✓ **APPRENTISSAGE**

- ② fiche 6
fiche 37
fiche 44

✓ **ESPACE DE PAROLE ET D'ÉCOUTE**

- ① fiche 16
fiche 22
- ② fiche 19
fiche 20
fiche 24
- ③ fiche 5/1
fiche 5/2

✓ **PROJETS PERSONNELS ET D'ORIENTATION**

- ② fiche 2

✓ **RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR**

- ① fiche 5
fiche 14
- ② fiche 22
fiche 25
fiche 28
fiche 31

✓ **SAS INTERNE**

- ① fiche 12
- ② fiche 5
fiche 22
fiche 23
- ③ fiche 6 /1
fiche 6/2
fiche 7

✓ **SOCIALISATION**

- ① fiche 10

✓ **TRAVAIL EN ÉQUIPE ET EN PARTENARIAT**

- ① fiche 9
fiche 23
fiche 25
- ② fiche 15
fiche 17
fiche 26

APPRENTISSAGE : ❶ fiche 6

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Différences dans les rythmes d'apprentissage			
DISPOSITIF : Groupe de besoins au 2ème degré professionnel (Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> → Groupes rassemblant des élèves d'âges différents mais confrontés aux mêmes difficultés à un moment de leur apprentissage. → Regroupement de deux classes, là où les enseignants le souhaitent. → Possibilité d'adjoindre un enseignant supplémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail d'équipe indispensable pour se coordonner, développer des stratégies communes. Possibilité de travailler en coordination (mardi matin de 8h30 à 10h00) ou à d'autres moments du trimestre suivant les demandes. - NTPP pour l'enseignant supplémentaire. - Limiter le nombre d'enseignants dans le degré en donnant un maximum de cours à un nombre minimal de personnes. - Mêmes enseignants en 3^{ème} et 4^{ème} dans la même option. - Installer un soutien des enseignants en organisant, suivant les demandes, des temps d'intervision, des rencontres d'enseignants d'autres écoles, ... (notamment avec les concours du service pédagogique diocésain,). - Installer un soutien individuel des enseignants en les accompagnant dans leurs démarches individuelles (soutien professionnel) et/ou en les accompagnant dans leurs démarches collectives (avec un professeur référent). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le regroupement de deux classes, là où les enseignants le souhaitent, permet de travailler à deux, de réaliser auprès des élèves des apports et des soutiens complémentaires, de les confronter à des "rapports aux savoirs" différents chez les adultes également. Ceci est d'autant plus vrai quand un 3^{ème} enseignant se joint au travail. - Cours modulaires. - Aborder certaines matières sous des approches différentes mais complémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce dispositif permet de <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte chaque élève et l'aider à développer au mieux ses compétences au rythme qui lui convient, - réfléchir et mettre en place des "rituels" qui ont un sens pour les élèves et les professeurs concernés, - construire les outils les plus pertinents en rapport avec les réalités vécues (bulletin et documents d'évaluation comme outils d'apprentissage).
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> → Ce dispositif permet à chaque élève de poursuivre des apprentissages sans que tous ces apprentissages ne se réalisent par tous les élèves au même moment dans la classe. Il tient compte de la situation individuelle de chaque élève au début de l'apprentissage, mais également de ce qu'il a comme projet, de ce qu'il a comme hésitations quant à ce qu'il "aime", de ce qu'il trouve intéressant pour lui, maintenant ou plus tard. Les problèmes de comportement sont moins fréquents car les élèves se sentent soutenus dans leurs difficultés et sont donc plus motivés. 			

APPRENTISSAGE : ②:fiche 37

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Groupes hétérogènes			
DISPOSITIF : Groupes de besoins (Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Durant quelques heures par semaine, des enseignants réalisent une permanence de travail pour aider les élèves selon leurs nécessités (travail assez individualisé).</p> <p>Les élèves sont convoqués à ce travail mais peuvent aussi le demander.</p> <p>Appui sur les bases données aux cours de français pour aider à la bonne compréhension des autres cours.</p> <p>Travail sur les cours de l'option.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8 heures de NTPP. - Des professeurs suffisamment polyvalents pour pouvoir "sauter dans n'importe quel cours". 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les élèves qui se rendent aux groupes de besoins y vont pour <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les autres cours, - recevoir des explications complémentaires sur une matière mal comprise, - récupérer des matières, suite à une absence, - revoir leur méthode de travail, - faire une tâche pour laquelle ils étaient absents. ➤ Tout élève qui a une difficulté de compréhension peut faire appel. ➤ Certains cours sont repris sur ordinateur de manière à ce que les élèves puissent les récupérer dans les groupes de besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sert parfois à remettre en ordre des élèves qui manquent de motivation. C'est donc un lieu de remobilisation. ❖ Ce type d'activité doit avoir sa place propre dans l'horaire des élèves car la mise en parallèle avec d'autres cours contraint à des choix difficiles.
EFFETS :			
<p>-> Meilleure maîtrise de la langue française. -> Progrès dans les différents cours et notamment dans l'option.</p>			

APPRENTISSAGE : ②: fiche 44

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Elèves en grandes difficultés scolaires			
DISPOSITIF : Cellule de remédiation (Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ 30 heures de remédiation sont réparties sur 13 professeurs : 14h de français, 6h de math, 3h de sciences, 7h de langues.</p> <p>→ Encadrement par une éducatrice qui coordonne.</p> <p>→ But : remettre à niveau, soutenir, aider, donner ou rendre le goût du travail.</p>	<p>- 30h NTPP.</p> <p>- + Investissement important d'une éducatrice qui coordonne le projet.</p>	<p>➤ Il faut s'inscrire à la remédiation.</p> <p>➤ La remédiation se fait pendant les cours, les élèves sont détachés.</p> <p>➤ Dès juin, le conseil de classe propose les remédiations pour l'année suivante, parfois dès l'inscription, ou encore au conseil de classe de la Toussaint.</p> <p>➤ Registre de fréquentation unique dans un lieu unique : la bibliothèque.</p> <p>➤ Ce registre est à la fois un document pédagogique et administratif. Un horaire est affiché. Certains élèves viennent d'eux-mêmes.</p> <p>➤ Les communications aux parents sont notées en vert (couleur de l'espoir!) dans le journal de classe.</p> <p>➤</p>	<p>❖ Il faut s'accrocher : peu de visibilité immédiate des résultats.</p> <p>❖ Quand un problème grave se pose (la remédiation est aussi un lieu d'écoute), le relais est alors donné ailleurs : CPMS, SOS suicide,...</p> <p>❖ Les remédiations servent aussi aux primo-arrivants.</p>
EFFETS :			
<p>↑ Ça marche. Remise à niveau. Progrès des élèves.</p> <p>↑ 10 % des 700 élèves y sont assidus.</p> <p>↑ Le lieu de remédiation est aussi le lieu des retenues. Ici, ça ne pose pas de problème ! Contagion du travail bien fait.</p> <p>↑ Le goût de la lecture est donné à certains grâce aux remédiations. Création d'un atelier- lecture grâce à la fréquentation de la bibliothèque.</p> <p>↑ Raccrochage d'élèves en grosses difficultés.</p>			

ESPACE DE PAROLE et D'ECOUTE : ① : fiche 16

DISPOSITIF : Organisation de forums de discussions pendant les heures de fourche (diocèse de Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP – ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>◆ Durant les heures de fourche (absence d'un professeur), un éducateur prend une classe en charge et organise, anime une discussion entre les élèves sur un thème choisi par eux.</p> <p>◆ Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'éducateur n'a qu'une seule classe homogène sous sa responsabilité. - les élèves n'ont pas reçu un travail à effectuer à ce moment-là. - la présentation (voir la colonne "méthodologies utilisées") a été précédemment effectuée. - la majorité des élèves, en concertation avec l'éducateur, souhaite le forum. 	<p>✓ Aucun en particulier.</p> <p>✓ On peut cependant laisser plus de disponibilité aux éducateurs qui acceptent d'animer des forums, de manière à ce qu'ils puissent prendre en charge une classe au moment opportun.</p>	<p>Une présentation du système est faite à la classe durant une heure de fourche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du système proposé, ➤ présentation des objectifs (apprendre à écouter, à s'exprimer, partager des points de vue différents pour se forger une opinion, ouvrir son esprit à des opinions différentes, étendre ses connaissances sur un sujet, ...), ➤ présentation des règles : <ol style="list-style-type: none"> 1- respect de l'autre : ~ si quelqu'un parle, ne pas l'interrompre, l'écouter, lever le doigt pour demander la parole, ~ ne pas se moquer, ~ essayer de comprendre les avis des autres, retrouver le contexte qui mène à sa position, ~ respecter la confidentialité de ce qui est personnel. 2- chacun a le droit de ne pas répondre à une question qui lui est posée (respect de la vie privée). 3- ceux qui ne désirent pas participer au forum travaillent individuellement et en silence à l'écart du groupe. ➤ présentation de la méthode pour choix des sujets : <ol style="list-style-type: none"> 1- tout les sujets peuvent être abordés, il n'y a pas de tabous ou de censure dans ce choix, 2- seule restriction : on parle de situations et pas de personnes (élèves ou professeurs, ...) de l'école, 3- 1er temps : chaque élève écrit sur un papier un nombre illimité de sujets qui l'intéressent (anonyme). Pour garantir cet anonymat, l'éducateur, qui ne connaît pas l'écriture des élèves, lit les sujets proposés. Deux élèves notent au tableau les sujets proposés, un autre les écrit sur une feuille. 4- 2ème temps : chacun choisit les trois sujets qui l'intéressent le plus (sur papier, anonyme). L'éducateur lit les sujets, 2 élèves notent les résultats au tableau. On a ainsi établi un ordre de priorité dans le choix des sujets, la liste sera dactylographiée (y compris les sujets cités au premier tour) et donnée en classe. ➤ pratiquement, lors du forum : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves seront assis en cercle dans le local, - l'éducateur rappelle les règles, - l'éducateur a d'abord un rôle d'animateur, il peut aussi donner son avis, il n'est pas là pour apporter un enseignement, - l'animateur veillera à la distribution de la parole, au respect des règles et stimulera l'expression de chacun, il reformulera les avis émis afin qu'ils soient bien compris de tous. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La présentation et le respect de la méthodologie pour le choix des sujets sont importants afin que les sujets correspondent bien aux attentes des jeunes et que les règles soient bien comprises. ❖ L'éducateur doit acquérir le réflexe de relancer les questions vers le groupe car le cheminement de la réflexion des jeunes et des adultes n'est pas le même. L'adulte pourra, au moment opportun, aider les jeunes à poursuivre le cheminement déjà accompli. ❖ Ce dispositif peut s'appliquer « au pied levé », sans matériel et est donc adapté à la réalité des éducateurs en milieu scolaire. ❖ Des capacités d'animateur et des compétences en dynamique de groupe sont utiles pour ce type d'animation. La connaissance des sujets, quant à elle, s'acquiert au fur et à mesure et ne limite pas les possibilités d'animation. ❖ 50 minutes, c'est peu pour aborder un sujet, c'est donc frustrant : on peut alors continuer à l'heure de fourche suivante ou proposer de continuer la discussion de manière informelle et changer de sujet au forum suivant. ❖ On pourrait imaginer petit à petit une co-animation élève-éducateur.

EFFETS :

- La présentation du forum et les choix des sujets montrent déjà aux élèves un esprit d'ouverture à l'école car on peut y parler de tout.
- Après plusieurs forums dans une même classe, on constate une meilleure écoute de la part des élèves et une attitude grandissante à comprendre l'avis des autres.
- La relation de confiance entre les élèves et les animateurs de forums s'améliore au fil de l'année.
- Certains sujets ne sont plus d'actualité ou n'intéressent plus la classe lorsqu'il est possible d'en parler, les élèves demandent à passer certains sujets.

ESPACE DE PAROLE et d'ECOUTE : ❶ : fiche 22

DISPOSITIF : (Re)Mise en place d'une bibliothèque - Centre de documentation - Lieu d'échanges et de participation (diocèse de Namur-Luxembourg)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Un outil pédagogique et un endroit de vie (travail et loisirs).</p> <p>Dans une démarche de participation et de responsabilisation de l'élève.</p> <p>Avec pour but de donner le goût du livre, de la pensée et de la culture.</p> <p>L'élève y est partenaire, acteur de ses apprentissages et autonome.</p> <p>Elle offre une grande diversité d'ouvrages, de revues, de BD, de documents et de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un éducateur, promoteur du projet, responsable et présent à temps plein. ✓ La caution de la direction, prête à assumer les risques inhérents au projet. ✓ Un investissement en formations : animation du groupe, projet personnel, écoute active, gestion de conflits, gestion d'une bibliothèque, ... ✓ Un local suffisamment grand pour contenir les rayonnages et une salle de lecture confortable + une salle de réunions. ✓ Un budget (raisonnable) pour agrémenter le cadre. ✓ Un budget de fonctionnement (achat de livres, abonnements, matériel ...) selon les ambitions de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir l'espace bibliothèque, le rêver. ➤ En définir l'esprit : l'élève est une personne à part entière, capable de réussir des tâches à son niveau, de contrôler ses façons d'être dans une relation ouverte. Il s'inscrit comme partenaire dans la construction du projet. ➤ En établir le fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à la bibliothèque procède d'un choix - l'élève s'inscrit lui-même présent dans un classeur à l'entrée du local - l'accès aux livres et au matériel est libre - le silence est de rigueur - le maintien de la propreté et de l'ordre est incontournable. ➤ Aménager l'environnement pour qu'il soit beau, propice au travail et à la détente : <ul style="list-style-type: none"> - Une vitrine musée (produits de fouilles archéologiques) où les objets peuvent être manipulés - Un maximum de plantes vertes - Des nappes sur les tables de la salle de lecture et de la salle de réunions - Quelques fauteuils - Du matériel à disposition (mandalas, marqueurs, papier, ...) - Une chaîne stéréo 	<p>La relation adulte-éducateur / élève se vit dans la confiance, l'écoute, le respect mutuel. Dans ce type de relation, il n'y a pas de place pour les luttes de pouvoir.</p> <p>L'élève choisit de venir à la bibliothèque, il pourrait tout aussi bien se rendre en salle d'étude, au Centre Cyber-média.</p> <p>La présence d'une chaîne stéréo permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une ambiance musicale pour favoriser l'accueil - souligner des moments forts de l'année - accéder à la poésie, à la musique, au théâtre, aux contes par les disques, les cassettes, la radio
<p>◆ Elle est installée dans un espace agréable, calme où l'ambiance est sereine et détendue et elle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un budget de fonctionnement (achat de livres, abonnements, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer les règles nécessaires. 	<p>Les règles se sont dégagées d'elles-mêmes au cours de la première année de fonctionnement ; elles ont été notées au fur et à mesure qu'elles</p>

ANNEXE 1 : DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

<p>constitue un point de rencontres privilégiées dans un esprit de collaboration quotidienne.</p> <p>◆ Elle est ouverte en permanence, y compris le mercredi après-midi, et elle est libre d'accès, mais prioritairement réservée aux lecteurs et aux chercheurs.</p>	<p>matériel ...) selon les ambitions de l'école.</p>	<p>➤ Créer une convention : voir Documents ci-joints.</p>	<p>s'installaient. Elles émanaient de situations vécues ou de discussions avec les utilisateurs. Au cours de cette première année, les choses et les personnes se sont mises en place. Confrontés à des démarches inhabituelles, les élèves se sont responsabilisés, des réflexes d'autogestion se sont créés, la discipline allait de soi, le respect des personnes et des choses se vivait au quotidien. Les responsables pouvaient être à l'écoute, déchargés d'une quantité de tâches que les habitués accomplissaient d'eux-mêmes. Chaque début d'année scolaire, les consignes sont redécouvertes avec les nouveaux élèves. Le lieu leur est confié, ils en reçoivent symboliquement les clefs lorsqu'ils contresignent la convention. Le non respect des engagements a pour conséquence la perte des avantages du lieu (pour une heure, un jour une semaine ... voire une année).</p>
<p>Le but premier de l'installation de cette bibliothèque a rapidement été dépassé : elle est devenue un ESPACE DE CONSTRUCTION CITOYENNE ET HUMAINE.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les élèves se sont approprié l'espace, ils le respecte, l'entretiennent, y éprouvent du bien-être, y évoluent en confiance et dans la franchise, ils se sentent CHEZ EUX. L'élève en conflit avec la règle de l'institution y trouve la possibilité de prendre du recul, de se repositionner face aux problèmes, la pratique de la médiation est ainsi rendue plus facile. 2. Dans ce climat s'est développée une relation d'écoute et de dialogue, ce qui a permis le développement de la prise de parole des élèves. Cette participation des élèves se concrétise dans la mise en place de Forums en 1ère année et l'institutionnalisation des conseils d'élèves. <ol style="list-style-type: none"> a) Le forum fonctionne en classe complète. Il a lieu une fois par semaine sur une heure prévue à l'horaire. Il se déroule dans la salle de lecture, la règle de silence est levée et l'accès à la bibliothèque se fait par une autre porte pour marquer la différence. b) Le conseil d'élèves est la deuxième étape dans la structure de participation. Les élèves travaillent par délégation (2 délégués effectifs et 2 délégués suppléants) c) Les représentants des élèves au conseil de participation sont choisis parmi les délégués effectifs aux conseils d'élèves, sur candidature et par élection. 3. Une équipe d'assistants bibliothécaires, élèves de 1ère année, s'est mise en place. Ils sont volontaires et bénévoles. Le port d'un badge les identifie comme "Bib. Assistant". Il aide à la concrétisation de la fonction et délimite le cadre. Le groupe collabore à une multitude de tâches (découverte et mémorisation du contenu des armoires, inventaire des différentes sections, tenue du fichier des sorties de livres, aide aux lecteurs ...) 4. Une initiative est née de ce groupe : le "Vidéobib". Les assistants animent la deuxième partie de la récréation (12h40-13h30) en proposant un film vidéo dans le local d'histoire proche de la bibliothèque 5. La bibliothèque facilite les rencontres, sa salle de lecture devient de plus en plus le lieu d'accueil de tous les rassemblements (expositions, cours de philo, visite d'auteurs, conférences, A.G. diverses ...). Elle contribue à améliorer l'aspect relationnel dans l'école. 			

ESPACE de PAROLE et d'ECOUTE : ② : fiche 19

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Escalade dans des situations de violence physique			
DISPOSITIF : Proposition systématique d'une médiation entre élèves en cas de passage à l'acte physique (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
→ Après la sanction, avant de retourner en classe, les élèves ont l'obligation de rencontrer le médiateur. Celui-ci va dans un premier temps voir chaque élève, comment il a vécu sa sanction et dans quel état d'esprit il rentre en classe. Sans se préoccuper de l'acte d'indiscipline en lui-même, le médiateur propose aux élèves impliqués de se rencontrer afin de pouvoir se dire les choses et ainsi d'apaiser les tensions.	- Un médiateur présent quotidiennement au sein de l'école.	- Médiation (dialogue entre deux parties en conflit à l'aide d'une tierce personne avec quelques règles strictes: ne pas se couper la parole, pas d'injures ni menaces, parler en terme de JE, etc, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce dispositif est aussi utilisé de manière préventive lorsqu'un membre de l'équipe éducative détecte une tension entre deux élèves même s'il n'y a pas encore eu de passage à l'acte. Le médiateur rencontre les élèves concernés et propose une médiation. Souvent ces médiations sont très courtes entre 15 et 40 minutes. ❖ Préalable : la règle au sein de l'école, c'est qu'il y a automatiquement sanction.
EFFETS :			
-> Une très grande réussite. Depuis que ce système est en place, nous avons 90% de situations apaisées, c'est-à-dire où il n'y a ni récidive ni escalade.			

ESPACE DE PAROLE et d'ECOUTE : ● : fiche 20

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Conduite non-démocratique en classe			
DISPOSITIF : La pratique du conseil (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Les élèves se réunissent une fois par semaine selon la PI (pédagogie institutionnelle) afin d'examiner tous les points mis à l'ordre du jour tant par le professeur que par les élèves.</p> <p>→ Le dispositif est strict : il faut un président de séance (tournante entre tous les élèves et professeurs) mais aussi secrétariat au tableau, secrétariat dans le cahier, etc ...</p>	<p>- Consacrer une heure par semaine au projet.</p>	<p>- Pédagogie institutionnelle.</p>	<p>❖ Se former à la pédagogie institutionnelle est un atout pour gérer ce type de dispositif.</p> <p>❖ La démarche favorise la participation et l'expression de tous, la prise de décision est très codifiée et permet aux élèves de se cadrer entre eux (autodiscipline du groupe).</p> <p>❖ Comme tout apprentissage, ce dispositif nécessite temps, patience, persévérance, ...</p>
EFFETS :			
<p>-> Les projets sont décidés avec beaucoup plus de sens et il y a une réelle participation des élèves dans leur élaboration.</p> <p>-> Développement de l'expression orale et écrite des élèves.</p> <p>-> Apprentissage d'un mode de fonctionnement démocratique au sein du groupe-classe (professeurs et élèves).</p>			

ESPACE DE PAROLE et d'ECOUTE : ● : fiche 24

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Incidents, changements d'attitude en récré			
DISPOSITIF : Groupe "écoute" (Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> → Des professeurs écoutent des élèves. → Les entretiens sont demandés par les élèves ou suscités par le conseil de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - 7h D+. - Une coordinatrice avec 2h NTPP. - 10 professeurs (sur 90). - Professeurs et éducateurs volontaires. - Implication de l'agent CPMS dans le dispositif. - Pas de local spécifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entretiens se font sur rendez-vous et durant les heures de cours dont le jeune est éventuellement dispensé. - L'entretien dure 15', 30', ... - L'initiative peut venir du prof, de l'élève, du conseil de classe. - La gestion collective des difficultés de l'élève par le conseil de classe l'amène à utiliser le groupe "écoute" comme ressource. - Les noms des profs de l'équipe "écoute" sont affichés. - Ecoute ponctuelle, occasionnelle en cas d'incident. - Ecoute avec suivi. - Réunions des profs du groupe tous les 2 mois (regard de l'autre, mise en commun, recadrage, ...) + supervision d'un agent CPMS. - Si nécessaire, le CPMS prend contact avec les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pas de lieu prévu : ce n'est pas perçu comme un frein, c'est même un souhait de l'équipe. ❖ Toutes les heures sont prestées en "double". ❖ Souhait de formation. ❖ Règles déontologiques à suivre (devoir de discrétion, secret professionnel, ...) (1). ❖ Projet mûri en groupe, lentement.
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> -> Effet "soupape" visible : certains se contrôlent mieux. -> Près de 20% ont bénéficié de ce dispositif (40 élèves suivis sur 430 environ). -> Amélioration du climat général au sein de l'école : respect, confiance, sérénité, ... 			

- (1) A. « Code de déontologie des services du secteur de l'aide à la jeunesse » - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1997 - Service Général d'Aide à la jeunesse - Mr Henri INGBERG (éditeur responsable) - Bd Léopold II 44 - 1080 Bruxelles - Tél.: 02/413.23.11.
- B. En ce qui concerne le secret professionnel pour les enseignants et éducateurs de l'enseignement libre subventionné, il convient de faire référence à l'article 18 du Décret du 1/02/93 (paru au Moniteur Belge du 17/02/93) fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné. Cet article dit "Les membres du personnel ne peuvent révéler les faits dont ils auraient eu connaissance en raison de leurs fonctions et qui auraient un caractère secret"

ESPACE DE PAROLE et d'ECOUTE : ⑥ : fiche 5/1

DESCRIPTION du DISPOSITIF et OBJECTIFS	MOYENS	MÉTHODOLOGIE	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> ● DESCRIPTION : Mise en place d'un lieu d'écoute destiné aux élèves. ● MOTIVATIONS : Prévention : <ul style="list-style-type: none"> - Pratique préventive du décrochage scolaire, de l'absentéisme et de l'exclusion Aspirations : <ul style="list-style-type: none"> - Projet répondant à un besoin implicite des élèves mais pas à une démarche explicite de leur part - Dispositif souhaité par de nombreux enseignants ● OBJECTIFS : Fonction exutoire : Rencontrer : <ul style="list-style-type: none"> . Le mal-être des jeunes . L'incompréhension . Le repli . La contestation . L'agressivité . La violence Fonction réflexive : Désamorcer les situations conflictuelles entre : <ul style="list-style-type: none"> . élèves . professeurs . éducateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication directe aux élèves : <ul style="list-style-type: none"> . Affichage . Publicité . Horaire d'ouverture du lieu d'écoute pendant et hors cours - Information du projet à la communauté éducative - Local approprié (accessibilité et discrétion) - Heures NTPP - Collaboration de professeurs - Cellule-relais (Cfr fiche 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ● ASPECTS DEONTOLOGIQUES : <ul style="list-style-type: none"> - Strict respect des services existants : <ul style="list-style-type: none"> . Administratif . Pédagogique . Éducatif . Disciplinaire . Social - Liberté d'expression - Secret total garanti ou secret partagé selon le choix du jeune ● ASPECTS METHODOLOGIQUES: Travail interne : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de l'élève pendant les cours (avec accord préalable de l'enseignant ou de l'éducateur) - Accueil de l'élève durant ses temps libres (démarche individuelle et responsable) - Accueil d'urgence à tout moment (à mettre en relation avec la fiche 6) Travail en partenariat : <ul style="list-style-type: none"> - Orientation du jeune après concertation vers des ressources internes : <ul style="list-style-type: none"> . Professeur . Titulaire . Conseil de classe . Educateur . Directeur 	<ul style="list-style-type: none"> ● DIFFICULTES : <ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'adhésion de la communauté éducative quant au bien-fondé de l'initiative - Eviter diplomatiquement l'envoi systématique et massif des élèves vers le lieu d'écoute - Créer les conditions pour lever les résistances, les réticences des jeunes - Maîtriser et canaliser les immixtions intempestives des parents et de l'équipe éducative - Etre attentif aux dérives des élèves (brossages déguisés, "fuite en avant", ...) ● PERSPECTIVES : <ul style="list-style-type: none"> - Identification d'indicateurs permettant une meilleure politique des actions de prévention collective. - Intérêt d'un accompagnement extérieur - Affichage de l'identité de la personne écoutante de permanence - Libre choix de l'écouter par l'élève - Charte déontologique affichée dans le local d'écoute ● REFLEXIONS : - A quand un lieu d'écoute pour les enseignants ?

ESPACE DE PAROLE et d'ECOUTE: ③ : fiche 5/2

DESCRIPTION du DISPOSITIF et OBJECTIFS	MOYENS	MÉTHODOLOGIE	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les facteurs: <ul style="list-style-type: none"> . sociaux . familiaux . culturels . environnementaux Fonction pacificatrice : - Réconcilier le jeune avec : <ul style="list-style-type: none"> . lui-même . ses pairs . sa famille . son milieu de vie - Conscientiser et responsabiliser le jeune : <ul style="list-style-type: none"> . au respect des autres . à ses droits et devoirs . au rapport à la loi . à la relativisation du vécu 		<ul style="list-style-type: none"> - Orientation du jeune après concertation vers des ressources externes: <ul style="list-style-type: none"> . Assistant social . Médiateur . Parents . CPMS . CPAS . AMO . SAJ Travail d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> - Timing : problème traité endéans la semaine - Suivi : <ul style="list-style-type: none"> . Accompagnement du jeune s'il le souhaite . Mise en place d'une coordination socio-éducative . Évaluations ponctuelles - Qualité des écoutants : <ul style="list-style-type: none"> . Volontaires . Formés à l'écoute active - Listing du type de problèmes rencontrés : <ul style="list-style-type: none"> . Social . Culturel . Institutionnel 	
<p>EFFETS : Sur une population scolaire de ± 1700 élèves, 5 heures NTPP ont été octroyées (+ bénévolat) pour "écouter" une centaine de jeunes.</p>			

PROJETS PERSONNELS et d'ORIENTATION : ● : fiche 2

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Elèves sans réel projet lié à l'option dans laquelle ils sont inscrits			
DISPOSITIF : Classe orientante (Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans le cadre d'un 2DRD avec le programme "éducation au choix scolaire et professionnel". ◆ Classe de 3P. ◆ Elèves rassemblés en un groupe dont l'horaire sera modifié (stages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grille de 3P aménagée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail par projet. ➤ Travail sur la motivation et le projet personnel d'orientation. ➤ Stages dans d'autres écoles afin de voir d'autres types d'enseignement et affiner le projet d'orientation. ➤ Faire le point avec les élèves sur le choix d'orientation et soutenir les élèves en recherche, ➤ Aboutir à une production collective. ➤ Travail en lien avec le représentant du CPMS attaché à l'école. 	
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> -> Orientation positive des élèves en fin d'année: <ul style="list-style-type: none"> - choix d'une autre école pour certains élèves, - choix du maintien de l'inscription dans l'option pour d'autres (au moins jusqu'en fin de degré), - développement d'une confiance en soi chez de nombreux élèves, - développement d'une relation positive avec les enseignants, - développement d'attitudes de solidarité entre élèves, - pour deux élèves primo-arrivants, progrès très importants en français (prise de parole et expression écrite). -> Meilleure réussite que ce que la situation permettait de le prévoir : les élèves ont retrouvé du sens à ce qu'ils faisaient et ont retrouvé du courage. 			

R.O.I. : ● : fiche 5

DISPOSITIF : Procédure de révision du R.O.I. (diocèse de Malines-Bruxelles).			
Description du dispositif	Coût(NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières,...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>0. L'équipe éducative définit les points qui seront mis en discussion avec les parents et les élèves.</p> <p>1. Le Directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - annonce à tous la procédure de modification du R.O.I. (procédure, périodicité de 3 ans...) - explique aux titulaires leur rôle et les enjeux de la démarche. <p>2. Les élèves délégués, dans leur classe, :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquent la procédure, - présentent les points qui sont mis en discussion par l'institution, - précisent qu'il peut être demandé que d'autres points soient mis en discussion lors de la prochaine modification (demandes argumentées). <p>Les responsables de l'Association des Parents rassemblent les parents pour faire de même. Les parents formulent des propositions d'amendements.</p> <p>3. Dans les classes, les élèves débattent, formulent des propositions d'amendements aidés ou non par</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur titulaire ou co-titulaire - un autre délégué dans la mesure des possibilités (horaire), s'ils en ont fait la demande. <p>Les délégués notent les différentes propositions de leur classe puis les remettent aux délégués des élèves au Conseil de Participation (C de P).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un éducateur aide les élèves à gérer leur A.G.. ✓ Du temps pour les diverses réunions : parfois après les heures de cours, parfois durant les heures de cours. ✓ Des locaux suffisamment vastes pour permettre des débats en formant un cercle de discussion. ✓ Des membres du C de P prêts à s'investir dans la démarche. ✓ Des enseignants et éducateurs prêts à remettre leur R.O.I. en question sur certains points. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodologie du projet. ✓ Travail de la représentativité. ✓ Travail du débat. ➤ Techniques de choix. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les éducateurs qui encadrent la procédure interviennent sur la forme du travail des élèves, mais non sur le fond. ❖ Les délégués sont aidés par deux formateurs qui les assistent dans leurs tâches au cours des différentes phases de la démarche.

ANNEXE 1 : DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

<p>4. Les élèves délégués au C de P préparent avec les responsables de l'A.G. des élèves (et avec l'aide des éducateurs) la réunion suivante (point 5.). Ils font la synthèse des propositions des classes (sans censure) et déterminent la manière dont la réunion du point 5 va se dérouler (sous-groupes ? tous ensemble ?).</p>			
<p>5. Débat des élèves pour formuler des propositions définitives d'amendements : Les délégués de classe de 1 - 2 - 3 entre eux. Les délégués de classe de 4 - 5 - 6 entre eux. Les deux groupes émettent des propositions que recueillent les délégués au conseil de participation et les responsables de l'A.G. des élèves.</p> <p>6. Les représentants des parents, ceux des élèves et ceux de l'équipe éducative préparent, chacun de leur côté, le débat prévu en 7. Les délégués au conseil de participation et les délégués de l'A.G. des élèves font la synthèse des propositions émises dans la phase 5.</p> <p>7. Débat public : membres du C de P + délégués de l'A.G. des élèves et délégués de l'A.G. des parents : Présentation des amendements – argumentation – formulation d'amendements définitifs</p>			

EFFETS

- Meilleure connaissance du R.O.I. par l'ensemble des élèves et de l'équipe éducative (enseignants, éducateurs, direction)
- Apprentissage du débat démocratique et de la négociation dans les classes mais aussi avec les adultes.
- L'équipe éducative relit le R.O.I. en se posant la question des points fondamentaux et de ceux qui le sont moins.
- Les délégués de classe ont un rôle d'animateur, de rapporteur, de débateur... qui rend leur fonction indispensable.
- Les éducateurs encadrent la démarche, aident les élèves à organiser leurs consultations, leurs débats. Ils sont ainsi proches des élèves dans le suivi de la démarche.

DISPOSITIF : Coopération éducateurs, enseignants, élèves, autour d'un projet d'éducation (diocèse de Malines-Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financiers,...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Travail de réflexion autour des situations qui posent des problèmes d'encadrement dans l'établissement en vue de dégager des propositions concrètes de fonctionnement. Une commission se met en place à cet effet.</p> <p>◆ Réalisation, par la même commission, d'une cassette vidéo d'une vingtaine de minutes à présenter aux élèves en début d'année.</p> <p>◆ Cette cassette rappelle les attitudes et comportements à avoir lors de cinq moments importants d'une journée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - j'arrive à l'école; - en classe; - les couloirs; - la cour de récréation; - je quitte l'école. 	<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une commission représentative : un professeur de chaque section, une représentante des éducatrices, le conseiller principal en éducation (CPE). ✓ Tout dépend si on prend Michelle Pfeiffer et Gérard Depardieu dans les rôles principaux ... <p><u>Du temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion de 2 heures; ✓ Rédaction du rapport de réunion; ✓ Présentation au comité de pilotage; ✓ Présentation en A.G. de l'équipe éducative; ✓ Réalisation de la vidéo : <ul style="list-style-type: none"> . écriture du scénario . réalisation et mise en scène . coupage et montage . enregistrement du commentaire ✓ . multiplication des cassettes. <p><u>Matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 5 cassette vidéo vierges. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Constituer une commission de travail. ➤ Evoquer des situations qui posent problème. ➤ Noter et lister au tableau les situations. ➤ Trouver des solutions en se basant sur le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I), sur l'évaluation de l'année précédente et sur le bon sens. ➤ Rédiger un texte soumis pour approbation au comité de pilotage. ➤ Distribuer ce texte en AG de l'équipe éducative. ➤ Réaliser une vidéo avec des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le plus important était de mettre en place, avec les personnes qui rencontraient les difficultés du terrain, une politique institutionnelle commune. ❖ Inutile de réaliser une belle cassette avec des acteurs et des décors formidables et un contenu percutant si nous ne savons pas nous-même faire respecter les règles que nous édictons. ❖ Il a été convenu, et d'une façon incontestable, que chacun applique ce qui a été convenu. ❖ Nous n'avons pas trouvé réponse à tout, mais ... <ul style="list-style-type: none"> - certains sujets peuvent être abordés lors d'ateliers en journée pédagogique (revoir certains points précis du règlement, la gestion de la confidentialité, ...) - certains autres sujets seront discutés en travail d'équipe (la gestion et le contrôle du journal de classe au quotidien, ...). <p>Nous avons pu aussi interpellier, par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'équipe horaire, pour que toutes les classes commencent à 8h20 et donc éviter le phénomène "d'électrons libres" dans l'école; - la direction pour un renfort d'encadrement; - les professeurs pour garder une ligne de conduite commune face aux incidents, pour éviter les va-et-vient pendant les heures de cours,...
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> - Les effets escomptés sont de tendre vers le respect du travail de chacun dans l'école, professeurs comme élèves. On peut espérer endiguer les va et vient dans les couloirs, les incivilités, en veillant à ce que chacun soit à temps, au bon moment, au bon endroit,... - L'ambiance de l'école est plutôt positive depuis la mise en route de ce travail. 			

R.O.I. : ● : fiche 22

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Elèves en manque de repères et de limites			
DISPOSITIF : Apprentissage des règles de vie commune par le jeu de société (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> → Développement d'un local alternatif à la salle d'études où les élèves vont pouvoir décompresser en jouant. → C'est là que peut se faire, toujours par le biais du jeu, l'apprentissage de règles et de prises de décisions démocratiques. → = Un lieu "sas" où les élèves de la 1ère à la 7ème peuvent se rencontrer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un local suffisamment spacieux, aéré et aménagé. - Gestion et animation par un éducateur ACS temps plein en collaboration avec les élèves. - Stock de jeux variés, BD, matériel pour projets, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles du local construites ensemble. - Apprentissage via règles de jeux (lire et respecter des consignes, comprendre des nuances, inventer des règles, ...). - Apprentissage de prises de décisions démocratiques - cadrage par l'animateur. - Négociation et/ou cogestion. - Méthodologie de construction de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coordination nécessaire entre l'éducateur responsable du local et l'équipe éducative, notamment avec la personne qui gère l'étude. ❖ L'éducateur prend part aux Conseils de Classe.
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> -> Elèves responsabilisés. -> Lieu d'accrochage scolaire. -> Beaucoup de projets se créent et se développent dans le local. 			

R.O.I. : ● : fiche 25

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Problèmes disciplinaires dans une classe du 1er degré			
DISPOSITIF : Rappel des règles élémentaires de comportement (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> → 1ère animation : <ul style="list-style-type: none"> - confiance en soi - relations dans le groupe → 2ème et 3ème animations : <ul style="list-style-type: none"> -expression des sentiments → 4ème animation : <ul style="list-style-type: none"> - jeux de rôles - mise en situation sur les incivilités relevées en classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 périodes de 50' par classe. - Un éducateur ou un enseignant volontaire et à l'aise dans ce type de démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec "Clés pour l'adolescence". - Distinction entre incivilités verbales et physiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Suivant les situations, l'animation sera confiée à un extérieur ou à une ressource interne.
EFFETS :			
-> Apprentissage de compétences relationnelles, affectives et sociales.			

R.O.I. : ● : fiche 28

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Direction submergée par les problèmes disciplinaires sans distinction			
DISPOSITIF : Hiérarchisation de la gravité des faits observables et niveaux d'intervention (Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Constat : Tous les problèmes disciplinaires arrivent systématiquement à la direction sans aucune distinction dans la gravité des faits.</p> <p>→ Dispositif : - Mise en place de niveaux d'intervention dans l'école en fonction de la gravité des faits. Un organigramme a ainsi été réalisé. - Rapports de discipline en cas de difficulté de comportement.</p>	<p>- Obligation de programmer une réunion hebdomadaire entre la direction et les éducateurs afin de faire le bilan des rapports reçus et de faire une évaluation des problèmes survenus dans l'école.</p>	<p>- Clarification entre INCIVILITES et FAUTES GRAVES</p> <p>- Présentation par un éducateur en assemblée générale d'un document explicitant la marche à suivre pour chaque type de problème disciplinaire tout en situant la responsabilité de chacun lors d'un conflit.</p>	<p>❖ Perception des adultes fort différente d'une personne à l'autre quant au degré de gravité d'un fait.</p> <p>❖ Revalorisation du rôle et de la place de l'éducateur au sein de l'école.</p> <p>❖ Difficulté pour certains professeurs de modifier leurs habitudes (oubli, non-compréhension, refus).</p>
EFFETS :			
<p>-> Intervention de la direction uniquement lors de fautes graves ou lors d'accumulation de rapports de discipline.</p> <p>-> Centralisation des rapports de discipline chez l'éducateur de degré.</p>			

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) :			
DISPOSITIF : Clarification - Distinction "Infractions/Incivilités" dans le R.O.I. (Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification, catégorisation et listage des infractions et des incivilités ◆ Infractions = pénalisable → suite pénale ◆ Incivilités = code de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> - La direction + un préfet d'éducation + des éducateurs + un membre du PO (à compétence juridique) + un médiateur scolaire 	<p>Le non négociable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dix points ont été définis par l'équipe de direction càd la directrice, la sous-directrice et le préfet d'éducation. ➤ Ces dix points figurent dans le journal de classe et les élèves sont obligés de les respecter. Ces points n'ont pas été négociés avec les autres composantes de la Communauté Educative. ➤ En cas de non-respect d'un des points, des sanctions sont prévues et elles sont écrites dans le ROI. Elles sont appliquées et suivies par l'éducatrice. <p>Le négociable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Certains points du règlement d'ordre intérieur tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les classes qui doivent se ranger dans la cour? - A partir de quelle année les élèves peuvent-ils fumer ? - A partir de quelle heure les classes peuvent-elles être licenciées lorsqu'un professeur est absent ? - L'utilisation de la radio : quels sont les élèves qui vont la gérer ? où la mettre ? A quelle heure va-t-on passer de la musique ? <p>Autrement dit, les points relatifs à la vie quotidienne dans l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces points ont été discutés entre les professeurs au conseil pédagogique, avec les délégués d'élèves aux réunions de délégués qui sont encadrées par 2 professeurs et une assistante sociale du CPMS et entre les éducateurs lors de leurs réunions. ➤ Les décisions finales relatives à la vie quotidienne de l'école ont été prises par l'équipe de direction élargie càd directrice, sous-directrice, préfet, coordonnateurs et chefs d'ateliers. Il va de soi que les avis des différentes composantes ont été pris en compte pour prendre les décisions finales. ➤ Les décisions finales ont ensuite été incluses dans le ROI qui se trouve dans le journal de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Certains points étaient régulièrement demandés par les délégués d'élèves; ils ont donc été traités en priorité. (ex. la radio, les sorties, fumer, les rangs...) ❖ Des avis émanant du Conseil de Participation ont également été émis par rapport à ces points (ex. la radio)
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> -> Clarification infractions / incivilités différenciation dans le traitement du problème -> Conscientisation de l'élève 			

SAS interne : ❶ : fiche 12

DISPOSITIF : Local de décompression (diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP – ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si un élève a été exclu d'un cours, a vécu une altercation ou un conflit avec un autre élève ou un enseignant, plutôt que d'être envoyé dans une salle d'étude le plus souvent surchargée et y créer un certaine agitation, l'élève est orienté avec l'autorisation de l'éducateur de permanence vers un petit local agréable. ◆ Avec un accord préalable, l'élève en « ébullition » peut décompresser, se relâcher à l'abri du regard des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce dispositif a pu être mis sur pied en raison de l'octroi d'un A.C.S. ✓ 1 local proche du bureau des éducateurs. ✓ 3 fauteuils et une table de salon; quelques balles anti-stress et un punching-ball; un tableau. ✓ 1 éducateur de permanence au bureau. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il peut, en respectant les lieux, se défouler sur le punching-ball, manipuler les balles anti-stress, pleurer, vider sa colère, être écouté et s'exprimer dans la discrétion, à l'abri du regard des autres 	<p>L'élève se sent reconnu, il sauve la face devant ses compagnons.</p> <p>L'éducateur peut l'écouter, il est une tierce personne ce qui permet déjà de faire retomber la tension.</p> <p>La situation est traitée de suite, ce qui n'était pas le cas précédemment.</p> <p>C'est un projet d'école marquant la volonté de l'équipe éducative d'accompagner l'élève dans son vécu, de traiter rapidement un problème (suivi, sanction...).</p>
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> - L'élève se sent reconnu, son problème est pris rapidement en compte. - L'éducateur ne doit pas mener de front différentes missions. - L'éducateur a une place et peut remplir sa mission de « médiateur » 			

SAS Interne : ● : fiche 5

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Signes de "décrochage"			
DISPOSITIF : Projet jeune (Bruxelles)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Entretiens ponctuels de soutien par rapport aux apprentissages (remédiation, réflexion sur l'orientation scolaire ou sur le projet du jeune concerné...) et/ou par rapport aux comportements.</p> <p>→ Ces entretiens sont réalisés par les membres de l'équipe éducative chargés de la dynamique "projet jeune", les sous-directions, la direction ou le membre du CPMS.</p> <p>→ Ces entretiens ont lieu tant durant les cours qu'en dehors du temps de classe.</p>	<p>- 10h NTPP pour le coordinateur du projet + 1h NTPP par titulaire.</p>	<p>- Le tiers est parfois une personne-ressource extérieure.</p> <p>- Ces temps d'accompagnement sont tantôt individuels (entretiens), tantôt collectifs (conseil de tous).</p>	<p>❖ Ces entretiens se font à la demande de l'élève ou d'un professeur, à la suite de l'exclusion d'un cours, à la suite d'un rapport d'incident* mentionné par un professeur, à la suite d'un constat réalisé par le conseil de classe...</p> <p>❖ Ces entretiens sont des occasions de médiation entre l'élève et l'apprentissage, l'élève et un professeur, l'élève et l'école, ...</p> <p>* Voir fiche N°16 "Descriptif d'incident (Liège)".</p>
EFFETS :			
→ Ces temps permettent à l'élève de se retrouver, de se sentir écouté et respecté, de donner du sens à ce qu'il vit.			
REMARQUES :			
→ Si un médiateur est affecté à l'école, il est clair qu'il doit prioritairement entrer dans ce type de dispositif.			

SAS interne : ● : fiche 22

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Elèves en manque de repères et de limites			
DISPOSITIF : Apprentissage des règles de vie commune par le jeu de société (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Développement d'un local alternatif à la salle d'études où les élèves vont pouvoir décompresser en jouant.</p> <p>→ C'est là que peut se faire, toujours par le biais du jeu, l'apprentissage de règles et de prises de décisions démocratiques.</p> <p>→ = Un lieu "sas" où les élèves de la 1ère à la 7ème peuvent se rencontrer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un local suffisamment spacieux, aéré et aménagé. - Gestion et animation par un éducateur ACS temps plein en collaboration avec les élèves. - Stock de jeux variés, BD, matériel pour projets, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles du local construites ensemble. - Apprentissage via règles de jeux (lire et respecter des consignes, comprendre des nuances, inventer des règles, ...). - Apprentissage de prises de décisions démocratiques - cadrage par l'animateur. - Négociation et/ou cogestion. - Méthodologie de construction de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coordination nécessaire entre l'éducateur responsable du local et l'équipe éducative, notamment avec la personne qui gère l'étude. ❖ L'éducateur prend part aux Conseils de Classe.
EFFETS :			
<p>-> Elèves responsabilisés.</p> <p>-> Lieu d'accrochage scolaire.</p> <p>-> Beaucoup de projets se créent et se développent dans le local.</p>			

SAS interne : ● : fiche 23

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Stress, tension, agressivité			
DISPOSITIF : Groupe "Sophrologie" (Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
→ Groupe de 2 à 5 élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - 2 fois 2h NTPP de la D+. - Un local isolé du bruit et chauffé. - Tapis de sol, une table, 4 chaises, un enregistreur, des cassettes, une armoire qui ferme à clé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux animatrices ont suivi une maîtrise en sophrologie en 3 ans. - L'élève doit être preneur. - Acceptation des parents pour les élèves mineurs. - L'élève est libéré du cours. - Séance de 50 minutes sur rendez-vous. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Si certains ont besoin de plus, ils sont guidés vers le centre spécialisé voisin de l'école.
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> -> Les professeurs constatent : <ul style="list-style-type: none"> - meilleure gestion du stress, du bien-être, - diminution de toutes formes d'assuétudes, - acquisition de la confiance en soi, - compréhension du corps, - développement d'une meilleure connaissance acoustique, visuelle et motrice ... -> Certains professeurs demandent à suivre des séances de sophrologie. -> Satisfaction exprimée par les élèves. 			

SAS interne : ● fiche 6/1

FICHE 6/1 : SAS INTERNE DE DECOMPRESSION			
DESCRIPTION du DISPOSITIF et OBJECTIFS	MOYENS	MÉTHODOLOGIE	COMMENTAIRES
<p>DESCRIPTION : Lieu accueillant les élèves exclus temporairement des cours, sortant de la classe de leur propre initiative (Cfr fiche 7), retardataires chroniques et renvoyés de courte durée (1/2 jour)</p> <p>MOTIVATIONS : Réponse immédiate à une situation conflictuelle - Pratique préventive des comportements de crise - Projet répondant à une nécessité impérieuse - Gestion de la problématique des élèves « baladeurs » ou renvoyés de courte durée</p> <p>● OBJECTIFS : Fonction exutoire - Répondre : . au mal être des jeunes . à l'incompréhension . aux contestations . à l'agressivité . aux incivilités . au besoin de sécurité . à l'expression de la violence . aux comportements déviants</p>	<p>Communication directe aux élèves : . Affichage . Publicité . Horaire continu</p> <p>Information à la communauté éducative du projet</p> <p>Local approprié (distinct mais jouxtant la salle d'étude)</p> <p>Heures NTPP</p> <p>- Organisation adaptée du travail de l'équipe des éducateurs</p> <p>- Collaboration de professeurs de différentes branches pour les remises à niveau</p> <p>- Cellule-relais (Cfr fiche 2)</p>	<p>ASPECTS DEONTOLOGIQUES : Strict respect des services existants : . Administratif . Pédagogique . Éducatif . Disciplinaire . Social Liberté d'expression « courtoise » Secret total ou partagé selon le choix du jeune - Le professeur doit s'assurer que l'élève exclu ou ayant quitté son cours a bien été pris en charge</p> <p>ASPECTS METHODOLOGIQUES : Travail interne : - Accueil de l'élève pendant les cours (crise Ψ décompression) - Accueil d'urgence à tout moment (avec communication interne pour justifier l'absence temporaire du jeune écouté)</p> <p>- Couverture administrative interne - Médiation, calme, écoute, sérénité, prise de recul, remédiation provisoire</p> <p>Travail en partenariat : - en interne : . Rencontre rapide des intervenants et protagonistes . Ecoute des argumentations . Orientation du jeune vers : Ψ Professeur, éducateur Ψ Titulaire, Préfet Ψ Directeur . Tenue provisoire à l'écart</p>	<p>DIFFICULTES : Susciter l'adhésion des enseignants et éducateurs Canaliser les immixtions de tierce personne</p> <p>● PERSPECTIVES : - Intérêt d'un accompagnement extérieur - Amener les enseignants à la discussion, au dialogue et à la médiation en classe</p> <p>● REFLEXION : Moyen de repérer les enseignants et les élèves en difficulté et de leur venir en aide</p>

FICHE 6/2 : SAS INTERNE DE DECOMPRESSION

DESCRIPTION du DISPOSITIF et OBJECTIFS	MOYENS	MÉTHODOLOGIE	COMMENTAIRES
<p>Fonction réflexive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désamorcer les situations conflictuelles entre : <ul style="list-style-type: none"> . élèves . professeurs . éducateurs . intervenants externes - Identifier les causes : <ul style="list-style-type: none"> . sociales . familiales . culturelles . environnementales <p>Fonction pacificatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calmer et rassurer l'adolescent vis-à-vis de : <ul style="list-style-type: none"> . lui-même . ses pairs . sa famille . ses professeurs - Conscientiser et responsabiliser le jeune : <ul style="list-style-type: none"> . au respect de lui-même . au respect des autres . à ses droits et devoirs . au rapport à la loi . à la relativisation du vécu 		<ul style="list-style-type: none"> - en externe : <ul style="list-style-type: none"> . Convocation rapide du conseil de classe (si nécessaire, endéans les 3 jours) . Orientation du jeune vers <ul style="list-style-type: none"> Ψ médiateur Ψ assistant social Ψ parents Ψ CPMS <p>Travail d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise à niveau immédiate (collaboration des enseignants) - Gestion plus approfondie des phénomènes de récurrence - Prise en charge immédiate, traitement du court terme et mise en œuvre du suivi - Qualité de l'écouter : éducateur formé aux techniques de gestion de conflits et de médiation - Listing des problèmes, classification et ajustements préventifs 	
<p>EFFETS pervers potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion trop rapide ! - utilisation abusive de la structure ! 			

SAS interne : v : fiche 7

FICHE 7 : LE TICKET MODERATEUR			
DESCRIPTION du DISPOSITIF et OBJECTIFS	MOYENS	MÉTHODOLOGIE	COMMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> ● DESCRIPTION : <ul style="list-style-type: none"> - Le "ticket modérateur" est un dispositif prévu dans le R.O.I de l'école et qui vise à prévenir les situations de crise en classe et l'escalade des sanctions. - Possibilité offerte aux élèves de quitter un cours après en avoir informé le professeur, avec l'obligation de se rendre auprès de l'éducateur. 	<p>Aucun moyen particulier n'est nécessaire.</p> <p>✓ Toutefois, il faut veiller à une permanence au bureau des éducateurs, avec accueil et capacité d'écoute.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le R.O.I. prévoit par année scolaire, 3 "tickets modérateurs" qui peuvent être complétés dans le journal de classe et ainsi, utilisés. ● Soit l'éducateur discute directement de la situation avec le jeune, soit il l'invite à prendre distance avec ce qu'il vit en rédigeant d'abord un "rapport d'incident". ● Si les 3 tickets modérateurs sont utilisés avant la fin de l'année scolaire, seul le conseil de classe peut autoriser un élève à en utiliser de nouveaux. Le conseil de classe peut aussi envisager d'autres mesures éducatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce dispositif doit être rigoureux quant au suivi. La décision de sortir de la classe ne peut être banalisée. Il faut lui donner tout son sens grâce à ce suivi éducatif. - Ce dispositif fait suite à une longue réflexion au sein d'une implantation de l'école. Le "ticket modérateur" est un dispositif qui s'inscrit dans le travail que l'équipe a appelé "Dialogue et Respect d'autrui". Parallèlement aux possibilités d'écoute et d'aide, cinq comportements ont été qualifiés d'inacceptables, sont annoncés comme tels et font l'objet d'une réaction sévère. Le ticket modérateur fait donc partie d'un tout, d'une politique d'école. - Ce dispositif qui vise à prévenir les crises n'interrompt pas toutes les obligations et les responsabilités des élèves (travail scolaire, sanction vis-à-vis d'un manquement au règlement, contentieux, ...) - Ce dispositif ne peut se concevoir que si les enseignants concernés respectent le R.O.I. de l'école, R.O.I. qui prévoit ce droit aux élèves. En ce sens, c'est un outil d'apprentissage à la citoyenneté pour tous les acteurs de l'école. La direction recherchera donc l'adhésion la plus large de tous mais veillera surtout au respect de ce nouveau droit dans l'école.
<p>EFFETS : Après deux années complètes d'application, le bilan est positif, tant du point de vue des éducateurs que de celui des enseignants. Il est très rare qu'un élève épuise les trois possibilités du ticket modérateur. L'équipe éducative enregistre un apaisement des crises chez beaucoup d'élèves. Cependant, la réflexion doit être prolongée car l'équipe n'arrive pas à valoriser suffisamment l'écoute, dans le sens d'un accompagnement éducatif. Autrement dit : "quelles suites après l'utilisation du ticket modérateur ?"</p>			

SOCIALISATION : ● : fiche 10

DISPOSITIF : Socialisation : "Jeux de collaboration" (diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP – ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans l'enseignement spécial, l'enseignement est fortement individualisé d'où le besoin d'activités en groupe. ◆ Mise en place de jeux de collaboration en respectant une progression. ◆ Tous les acteurs sont ensemble gagnants ou perdants. Tout est basé sur la solidarité. Même dans le jeu, il y a des règles à respecter. ◆ Cela permet également aux élèves de s'exprimer, de donner leur avis, leurs idées et d'être confrontés. ◆ L'école a confié cette mission à l'éducateur pour ses compétences d'animation, d'écoute, d'empathie, d'organisation... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'éducateur est détaché dans son école de ses fonctions traditionnelles pour un 1/2 temps (projet d'établissement). ✓ Activités en collaboration régulière avec les titulaires de 1ère et les professeurs intéressés pour les autres années. ✓ En 1ère année d'observation, une heure chaque semaine. Pour les autres classes, c'est suivant les demandes. ✓ Ces activités se font pendant les heures de cours (raison : il n'y a pas de formation sans éducation). ✓ Dans l'enseignement spécialisé, une heure d'éducation sociale est prévue à l'horaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le professeur doit s'impliquer dans l'activité, il ne peut pas être que consommateur. ➤ A partir des classes de 2ème, le professeur doit en faire la demande selon un plan d'action éducative (3 ou 4 h sur le trimestre) ➤ L'éducateur est l'animateur de l'activité et le responsable pédagogique. ➤ L'éducateur laisse vivre, dans un cadre défini au départ, des expériences positives et négatives. ➤ A la fin de l'activité, l'éducateur aide les jeunes à prendre du recul, à s'exprimer sur leurs stratégies, leurs méthodes et leurs vécu. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'idéal serait que les enseignants construisent des séquences d'apprentissage dans cette philosophie. <p>Adresses utiles :</p> <p>Casse-noisettes Chaussée d'Alsemberg 76 1060 BRUXELLES Tél. : 02/537.83.92 Fax : 02/537.51.75</p> <p>De Bouche à Oreille Secteur Education à la Paix Verte Voie 13 4890 THIMISTER Tél. : 087/44.65.05 Fax : 087/44.53.78</p> <p>Université de Paix Boulevard du Nord 4 5000 NAMUR Tél. : 081/22.31.02 Fax : 081/23.18.82</p>
EFFETS :			
<p>L'éducateur est un artisan de socialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducateur est reconnu dans ses compétences spécifiques et il est actif dans l'éducation et la formation à la citoyenneté. - De par l'écoute reçue et la possibilité d'expression offerte, les jeunes ont une confiance en l'éducateur. - Le dialogue est plus facile. Il est devenu plus facilement un confident. - Depuis trois ans que cette activité est organisée, c'est l'effet le plus remarqué pour l'éducateur. - La socialisation (solidarité, entraide, collaboration) est en progrès lors des activités ludiques mais dans la vie de classe, il y a peu de transfert; alors que les jeunes apprécient cette collaboration dans les jeux mais, ailleurs, cela ne donne pas les résultats escomptés. 			

DISPOSITIF : L'éducateur fait partie d'une équipe d'intervenants en milieu scolaire (diocèse de Tournai)			
Description du dispositif	Coût (NTPP – ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Petite implantation. ◆ Information commune donnée à toute l'équipe d'intervenants de l'établissement. ◆ Recherche d'une cohérence et d'un esprit d'équipe. ◆ Fait partie d'une culture d'école en cohérence avec le projet éducatif, projet pédagogique et projet d'établissement de l'école. ◆ Gain de temps pour l'éducateur et la direction. ◆ Possibilité d'obtenir des clarifications. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quand ? Chaque matin 10 minutes avant les cours. Chaque soir après les cours pour les membres qui n'étaient pas présents à l'horaire en début de journée. ✓ Où ? A la salle des professeurs. ✓ Qui ? - La direction ou un membre de la direction - Enseignants et éducateurs ✓ La surveillance des élèves est assurée en tournante par deux membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La direction ou un membre de la direction (chef d'atelier, éducateur-économiste) informe tous les membres du personnel sur les absences, les sanctions, les activités particulières, les formations, les réunions, les projets ou décisions du P.O., les stages, les engagements... ➤ Le personnel pose également des questions, propose, suggère, etc... ➤ Echange entre tous les niveaux d'intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce type de dispositif n'est efficace que s'il correspond à une culture et une ambiance d'école.
EFFETS :			
<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'éducateur, il y a gain de temps car il ne doit pas aller de classes en ateliers pour rechercher et donner des informations. - L'éducateur peut communiquer avec les professeurs. - Il a le sentiment de faire partie d'une équipe. - Chacun reçoit la même information au même instant. - Diminution des rumeurs, des bruits de couloir. - Renforcement de l'esprit d'équipe. 			

TRAVAIL EN EQUIPE et en PARTENARIAT : ● : fiche 23

DISPOSITIF : Collaboration avec la cellule décrochage (diocèse de Namur-Luxembourg)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>Relevé quotidien des absences.</p> <p>Dès la première absence injustifiée apparaissant après 10 demi-jours d'absences injustifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappels justificatifs, interpellations antérieures, - Comptabilisation, - L'éducateur fait le point avec l'élève et l'avertit du signalement à la cellule de décrochage (A.S.), - Rencontre de l'éducateur avec l'A.S. : mise au point concernant l'élève et décision d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> . C.PMS, . Relais Pédagogique (directeur, sous-directeur, coordinateur), . Cellule (A.S). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 h NTPP pour une assistante sociale détachée du CEFA de l'école. ✓ Un éducateur par implantation consacrant 8 heures/semaine au décrochage (population scolaire répartie sur 3 implantations). ✓ Collaboration avec un agent du C.PMS. ✓ Un local de rencontre dans l'école. ✓ Possibilité de se déplacer en famille. ✓ Minimum d'informatisation requis pour la tenue des absences. ✓ Frais téléphoniques et de courrier. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur base du critère objectif constitué par les jours d'absence injustifiés des élèves. ➤ Via la conscientisation de l'élève et de sa famille : <ul style="list-style-type: none"> - information quant au nombre d'absences, - référence à l'obligation de fréquentation scolaire, - suite donnée en cas de persistance de l'absentéisme (lettre au SAJ, perte du statut d'élève régulier et implications ...). ➤ Via l'implication de l'élève et de sa famille (responsabilités respectives) : <ul style="list-style-type: none"> - réflexion en profondeur sur les raisons de l'absentéisme, - recherche de solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le relevé des absences se fait chaque jour dès le première heure de cours du matin, l'élève en arrivée tardive ne peut entrer en classe tant qu'il n'a pas fait viser son journal de classe par une personne du bureau. ❖ Dès retour après absence, il y a interpellation de l'élève quant au justificatif et signalement à la famille de l'absence injustifiée (appel téléphonique, carte d'absence). ❖ L'éducateur peut, avant tout signalement à la cellule de décrochage convoquer l'élève avec la ou les personnes responsables en vue d'une information précise sur la législation concernant la fréquentation scolaire. ❖ L'agent PMS intervient si la problématique est plus spécifique à ses compétences. ❖ Les démarches entreprises en cas de décrochage sont consignées sur la fiche d'intervention spécifique à la cellule décrochage (cfr. Document ci-joint).

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intervention de la cellule décrochage : <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève à l'école, - Rencontre de l'élève en famille, - Retour aux éducateurs et aux différents intervenants impliqués dans cette situation, - Décision de moments d'évaluation. ◆ Remarque : la cellule décrochage peut également intervenir après un conseil de classe où l'on a relevé des absences hors norme. 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Via l'évaluation avec les éducateurs (encouragements si amélioration, position prise par l'école en cas d'évolution nulle ou d'aggravation). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le travail effectué avec l'élève et sa famille s'appuie sur des connaissances en analyse systémique et en approche de l'adolescent. ❖ Les difficultés rencontrées concernent : <ul style="list-style-type: none"> - l'existence de 3 implantations (l'A.S. doit passer de l'une à l'autre, ce qui cause des pertes de temps), - les problématiques familiales, parfois très lourdes, et le fait que les familles ne sont pas demandeuses, - le caractère non officiel de cette cellule alors que la demande de travail social est énorme, - la nécessité de mettre en place une collaboration importante entre le travail de l'éducateur à l'intérieur de l'école et celui de l'A.S. à l'extérieur.
<p>EFFETS :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Le travail de la cellule décrochage est plus efficace si l'on se mobilise rapidement dès le repérage des absences. - La problématique du décrochage est mieux comprise : <ul style="list-style-type: none"> . le décrochage n'est pas un projet, il se met en place au jour le jour, . les élèves disent ne pas déranger en s'absentant, . les parents participent souvent au problème en en se souciant pas des conséquences de l'absentéisme, parfois ils l'encouragent (besoin d'aide à la maison). - Les jeunes ayant été en décrochage peuvent tirer profit d'une intervention préventive dès le début d'une nouvelle année scolaire (anticiper par une rencontre d'éventuels nouveaux décrochages et/ou la mise en place d'un fonctionnement familial qui favorise le décrochage). - Aller vers des famille qui entrent difficilement dans l'école peut se concevoir comme une démarche de reconnaissance (partenaire éducatif). - L'intervention est difficile voire impossible s'il n'y a pas de réponse du côté des responsables de l'élève. 			

TRAVAIL EN EQUIPE et en PARTENARIAT : ❶ : fiche 25

DISPOSITIF : Conseil des accompagnateurs (diocèse de Liège)

A l'aide d'une équipe pluridisciplinaire, activation d'un réseau d'accompagnement du jeune en difficulté, recherche d'une cohérence dans les interventions face aux incivilités, expertise des situations-problèmes qui se posent dans la salle de classe ou dans les espaces et temps transitionnels.

Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'équipe pluridisciplinaire comprend le coordonnateur pédagogique, les professeurs référents de chaque niveau, le coordonnateur de l'équipe des éducateurs, le psychologue et/ou l'assistante sociale du CPMS + différents intervenants internes ou externes à déterminer selon les situations ou élèves en difficulté. ◆ Cette équipe se réunit chaque vendredi après-midi durant trois heures sous la responsabilité du coordonnateur pédagogique. ◆ Lors de ces rencontres, le point est effectué à propos des élèves en difficulté, des situations - problèmes récurrentes, l'évaluation et les propositions de réajustement du travail d'accompagnement du jeune. ◆ Un repas convivial est organisé une fois par mois avec l'ensemble du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les membres sont bénévoles. ✓ La convention de bénévolat est d'une année scolaire renouvelable. Chaque membre du personnel peut rejoindre le groupe à tout moment. ✓ Le directeur pédagogique est membre de droit de ce <i>Conseil des Accompagnateurs</i>. ✓ Une salle spacieuse est à la disposition du groupe. ✓ Accès direct au téléphone et à la photocopieuse. ✓ Personne-ressource externe pour les temps de supervision et d'évaluation. ✓ La présence du secrétaire de direction est sollicitée chaque fois que des problèmes administratifs et/ou juridiques sont évoqués. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation du bulletin à double signalement concernant les incivilités (cfr. fiche 25). ➤ Intervention à partir de situations-problèmes. Cette démarche est à considérer comme un dispositif de soutien et de partage au plan professionnel. ➤ Clarification des processus de communication. ➤ Utilisation du réseau partenarial proposé par chaque acteur du groupe. ➤ Temps de supervision et d'évaluation avec un collaborateur externe. ➤ Les horaires sont conçus de façon à libérer un maximum de membres du personnel le vendredi après-midi et à tout le moins le groupe de base (cfr. la description du dispositif.). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans l'école où ce dispositif est en place, un tiers des élèves peuvent être considérés comme des élèves à risques et en difficulté au plan scolaire, socio-éducatif et psychosocial. ❖ L'équipe mise en place se veut en recherche d'une meilleure expertise des incivilités qui se manifestent, des types d'infractions, de l'origine des contextes provocateurs et des réponses à donner. ❖ Le groupe a la volonté de créer des contextes pour que les élèves soient dans de meilleures conditions de vie individuelle, collective et d'épanouissement personnel.

<p>◆ Ce groupe est ouvert à tous ceux qui le souhaitent sous réserve qu'ils respectent les principes déontologiques de fonctionnement que les participants se sont donnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>discrétion sur les situations</i> des jeunes (respect de la vie privée et garantie de la confidentialité) - <i>discrétion sur les réflexions de type institutionnel</i>, notamment de la part des partenaires externes à l'école. 	<p>✓ Le réseau associatif est régulièrement sollicité (Centre Culturel, de Santé Mentale, de Planning Familial, d'Accueil pour Jeunes, Centre Public d'Aide Sociale, Service d'Aide à la Jeunesse, les Services de remédiation contre le décrochage scolaire -SAS-, les Services d'Information sur les Etudes et Professions, les partenaires qui accompagnent la formation des délégués au Conseil des Elèves, etc...)</p>		<p>❖ Toutes les ressources internes (éducateurs, guideurs, titulaires, tutorat, CPMS) et externes (familles, centre de jeunes, club sportif, centre culturel, vie associative locale) sont mobilisées afin d'effectuer un véritable travail d'accompagnement du jeune.</p>
<p>EFFETS :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur « accrochage à l'école » des élèves en difficulté. - Une diminution de la violence symbolique subie par ces élèves et un contact de qualité avec l'adulte grâce à l'utilisation de contrat de progression réaliste et mesurable. - Prise de conscience par ces élèves du sens de certains espaces transitionnels (salle de détente, cour de récré, médiathèque, atelier théâtre, etc...) et de la place qu'ils peuvent y occuper. - En ce qui concerne les incivilités, meilleure prise de distance par rapport à ce qui se passe et création d'une jurisprudence. - Par l'analyse des situations concrètes évoquées, mise à plat des questions qui interpellent le projet de l'école et qui nécessitent probablement des réponses renouvelées. <p>Après deux années complètes d'application, le bilan est positif, tant du point de vue des éducateurs que de celui des enseignants. Il est très rare qu'un élève épuise les trois possibilités du ticket modérateur. L'équipe éducative enregistre un apaisement des crises chez beaucoup d'élèves. Cependant, la réflexion doit être prolongée car l'équipe n'arrive pas à valoriser suffisamment l'écoute, dans le sens d'un accompagnement éducatif. Autrement dit : "quelles suites après l'utilisation du ticket modérateur ?"</p>			

TRAVAIL EN EQUIPE et en PARTENARIAT : ● : fiche 15

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Prise de conscience de la réalité des problèmes d'assuétudes dans le milieu scolaire			
DISPOSITIF : Groupe "Parlons-en" (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Equipe "Parlons-en" : professeurs, éducateur, membre CPMS - soutien de la direction</p> <p>→ Différents groupes de travail et de réflexion. Ces groupes sont composés de professeurs et éducateurs formés qui créent des actions de prévention collective coordonnées par l'équipe. En outre, l'équipe assure le suivi et/ou soutien individuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3h NTPP. - Professeurs et éducateurs volontaires. - Local attribué à l'équipe. - Ressources matérielles et financières : <ul style="list-style-type: none"> . projet introduit en juin 2000 à la Communauté Française (1). . budget photocopies pris en charge par l'école. - Participation d'une personne-ressource extérieure (ASBL de prévention des assuétudes) (2). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de l'équipe 2 fois par mois. - Réunion des équipes de travail fonctionnant avec des méthodologies différentes (intervention individuelle ou collective) - Aide extérieure pour le suivi individuel (ASBL de prévention des assuétudes) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les éducateurs et professeurs non formés sont en demande de formation ❖ Certains groupes de travail fonctionnent depuis 2 ans et d'autres depuis cette année scolaire; ils ont tous mené des actions collectives dans certaines classes. Tous sont en recherche de nouvelles actions en vue d'un projet à mener au 1er trimestre de l'année prochaine ... à déterminer (ex : semaine d'éducation à la santé, ...) ❖ Un code de déontologie a été élaboré par l'équipe (3). ❖ L'équipe est clairement identifiée par l'équipe éducative et ❖ les élèves →→ augmentation des demandes de suivis individuels
EFFETS :			
Depuis notre identification "claire", toutes les actions, demandes et informations passent et sont centralisées par l'équipe "Parlons-en".			

- (1) Référence : il y a 2 circulaires (qui se complètent) du Ministre Pierre Hazette intitulés "Opération de prévention des assuétudes au sein des établissements" - appel aux projets. Elles datent du 1er mars 2000 et du 4 mai 2000.
- (2) Référence : "Guide social" FIGUS, 13ème édition - 2000 - avenue du Col Vert 3 - 1170 Bruxelles - Tél.:02/675.75.00 - Fax.:02/675.35.94 (voir rubriques 39-40-78-88-100-200).
- (3) A. "Code de déontologie des services du secteur de l'aide à la jeunesse" - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1997 - Service Général d'Aide à la jeunesse - Mr Henri INGBERG (éditeur responsable) - Bd Léopold II 44 - 1080 Bruxelles - Tél.: 02/413.23.11.
B. En ce qui concerne le secret professionnel pour les enseignants et éducateurs de l'enseignement libre subventionné, il convient de faire référence à l'article 18 du Décret du 1/02/93 (paru au Moniteur Belge du 17/02/93) fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné. Cet article dit "Les membres du personnel ne peuvent révéler les faits dont ils auraient eu connaissance en raison de leurs fonctions et qui auraient un caractère secret"

TRAVAIL EN EQUIPE et en PARTENARIAT : ● : fiche 17

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Qui fait quoi dans une situation-problème ?			
DISPOSITIF : Elaboration d'un processus d'intervention (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Le processus identifie et précise l'implication des différents acteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. dans l'interpellation de l'élève, 2. dans le suivi du problème, 3. dans la transmission de l'information, 4. dans l'accompagnement des autres élèves de la classe, 5. dans l'implication des parents de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps pour la formation. - Temps pour l'élaboration du processus d'intervention. - Coût intervention financière pour les personnes-ressources extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie liée à l'analyse institutionnelle donnée par les personnes-ressources extérieures. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Afin d'optimiser les effets de ce dispositif, organisation d'une 1/2 journée pédagogique pour permettre à tous les acteurs de s'approprier la démarche.

TRAVAIL EN EQUIPE et en PARTENARIAT : ● : fiche 26

PROBLEME(S) IDENTIFIE(S) : Co-errance dans les interventions face aux incivilités et aux infractions			
DISPOSITIF : Vers une cohérence dans les interventions face aux incivilités et aux infractions (Liège)			
Description du dispositif	Coût (NTPP - ressources humaines, temporelles, spatiales, matérielles, financières, ...)	Méthodologies utilisées	Commentaires
<p>→ Mise en place d'un conseil de la coordination qui se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de tous les coordonnateurs de niveau, - du directeur, - du coordonnateur de la vie scolaire et une fois par mois : - des représentants du CPMS, - d'un médiateur SMSW (service de Médiation Scolaire en Wallonie) - d'une ACS assistante sociale. <p>→ ce groupe se réunit une fois par semaine (le vendredi après-midi) durant 2h30.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bénévolat (0h de NTPP). - Mobilisation de 8 à 12 personnes. - Un local de réunion. - Un temps de communication et de suivi dans l'intervalle entre deux réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des descriptifs d'incident et des suites à donner. - Réflexion et travail sur les procédures. - Examen des situations-problèmes et mise en œuvre de réponses concertées. - Utilisation de la pédagogie institutionnelle. - Mise en projet. - Clarification de la communication. - Partenariat avec les parents et les réseaux externes. 	<p>❖ A suivre ...</p>
EFFETS :			
-> A suivre ...			

Annexe 2 : Dans l'enseignement spécialisé

Les élèves relevant d'un enseignement spécialisé de type 3 sont communément appelés « caractériels ». Ils effraient, interpellent, provoquent, manipulent et séduisent leurs pairs et les adultes qui les côtoient. Ils constituent un ensemble très hétérogène dans la mesure où le terme « caractériel » est utilisé « tous azimuts » et désigne à la fois l'opposant, l'agressif, l'hyperkinétique, le violent, le casseur, le grossier, le mal élevé, l'asocial...

Tous les caractériels ne fréquentent pas l'enseignement spécialisé. Les enseignants de l'ordinaire se questionnent régulièrement face aux comportements perturbateurs de certains élèves dont ils se demandent s'ils ne sont pas caractériels.

Qui sont-ils donc ? Pourquoi se comportent-ils ainsi ? Comment les aborder ? Quels projets développer avec eux ? Le texte qui suit n'a pas de caractère scientifique. Il est très certainement incomplet et parfois superficiel. Il contient une façon de comprendre le jeune dit caractériel...

Caractéristiques essentielles

Le caractériel adopte souvent une *conduite d'opposition*. Il est « contre », presque par définition. Son opposition se manifeste de manière active et souvent spectaculaire par le refus, l'agressivité, la violence. Elle est parfois plus subtile, passive et prend la forme du repli, de l'inhibition, de la fermeture. Elle n'en est pas pour autant plus facile à gérer.

Il établit un *rapport difficile à la Loi*. Il supporte mal la consigne, la contrainte, la limite. Il veut tout régenter selon ses désirs. La loi, c'est lui. Les rapports sociaux sont donc délicats, parfois bloqués et momentanément impossibles.

Toujours en éveil, guettant les événements, prêt à réagir, il privilégie le *passage à l'acte*. Il agit ses sentiments, sans recul ni retenue.

Ses *sentiments* se répartissent en trois rubriques : le rejet (sentiment d'abandon, de désintérêt, de dévalorisation), et/ou la toute-puissance (le plaisir immédiat, tout, tout de suite) et/ou la paranoïa (tout le monde m'en veut, on me cherche) .

Genèse

Quelle est la part respective de l'inné et de l'acquis dans le lent processus de développement des troubles caractériels ? Ici, comme ailleurs, le débat est loin d'être clos. La recherche en neurobiologie et neuropsychologie devrait permettre des avancées décisives dans le domaine du diagnostic et du traitement.

En attendant, nous observons chez la plupart des élèves caractériels que les « *images parentales* » ont été mal intégrées. Notre intention n'est nullement de mettre en cause la personne des parents. Force est de constater que les rôles parentaux ont rarement été assumés de manière stable et cohérente.

En référence à l'analyse transactionnelle, nous pouvons dire que la fonction parentale se compose de deux axes : la *fonction nourricière* est celle que nous exerçons lorsque nous donnons de l'affection, lorsque nous consolons, écoutons, protégeons, lorsque nous assurons la satisfaction des besoins de base : sécurité, soins, nourriture tandis que la *fonction normative* est à l'œuvre lorsque nous indiquons les règles (le permis et le défendu) et les valeurs (le bien et le mal).

Les deux fonctions sont exercées par les deux parents. Il serait réducteur d'enfermer le père dans une fonction normative et la mère dans une fonction nourricière. Dans la plupart des cas, les parents sont tour à tour dans un registre normatif et nourricier, l'équilibre entre ces deux pôles étant le fruit de l'éducation, de l'environnement culturel, ... Dans les familles monoparentales les deux fonctions ne sont-elles pas assumées par la même personne ?

Pour la majorité des élèves caractériels nous constatons que ces deux fonctions ont été désinvesties ou surinvesties. Le *manque* de fonction nourricière conduit au sentiment de rejet, d'abandon, d'insécurité, ... tandis que l'*excès* développe des enfants « roi », ceux qui font eux-mêmes le « *règlement d'ordre intérieur* ». *Trop de normes* mène au refus, au comportement opposant et rebelle, un « *désert de normes* » forme des enfants « sans foi ni loi ».

Objectifs de travail

Notre propos s'inscrit dans un cadre très précis : celui d'une école, pas celui d'un centre thérapeutique. L'école fonctionne selon des réalités qui lui sont propres : un personnel, un horaire, un projet, des programmes, une législation. Il y a donc des limites à mettre et à admettre dans la prise en charge des élèves caractériels. Raison de plus pour travailler en partenariat avec des services éducatifs, sociaux, psychologiques, judiciaires.

Cela dit, c'est bien d'élèves caractériels qu'il s'agit. Et donc le rôle de l'enseignant dépasse celui de l'apprentissage scolaire. Ils sont éducateurs et enseignants : essentiellement éducateurs au début de la prise en charge, progressivement davantage enseignants au fur et à mesure que le jeune s'investit dans son projet. L'objectif sera de l'amener d'abord à se réconcilier avec lui-même, ensuite avec les autres, enfin avec l'école.

Se réconcilier avec soi-même suppose de s'arrêter, de se regarder pour mieux se connaître et s'accepter. Accepter sa situation passée et actuelle ; connaître ses modalités de fonctionnement et sa manière d'être ; faire certains deuils ; s'apprécier malgré tout et se faire confiance ; inventorier ses ressources et difficultés, ...

Se réconcilier avec les autres, c'est accepter que « je ne suis pas seul », que « je dois savoir attendre », que « mon avis n'est pas le seul ni le meilleur », c'est apprendre le partage, l'écoute, l'attention aux autres, c'est aussi admettre des règles qui facilitent la vie sociale, travailler en équipe et faire confiance,...

Se réconcilier avec l'école suppose de se mettre en projet, d'envisager l'avenir, de « reconstruire » sa vie. C'est se rendre compte que l'école peut à certaines conditions aider à construire les jalons qui permettront l'accès à une vie autonome, par exemple par le biais d'une qualification sociale et professionnelle.

Ce travail patient, délicat et parfois très limité se construit dans la banalité du quotidien. On dit de l'éducateur qu'il est le « *thérapeute du quotidien* ». C'est vrai aussi du personnel de l'enseignement spécialisé. Tout parent ou éducateur ne prend-il pas appui sur le vécu de tous les jours pour aider à grandir ?

Il apparaît clairement en cette fin de paragraphe que l'ensemble de ce qui en fait son objet constitue la trame du « Plan individuel d'apprentissage – P.I.A.¹⁶ » et du « Projet personnel de l'élève – P.P.E. ».

¹⁶ Voir document "Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.)" en annexe 2.

Comment faire ? Quelques pistes concrètes

Il convient prioritairement de mettre en évidence toute *l'importance de la relation personnelle* entre l'adulte et le jeune. Celui-ci doit réapprendre la confiance en l'adulte. Il n'y arrivera que s'il rencontre une personne qui l'accueille, l'écoute, et pour tout dire l'aime. Cela paraît peut-être bizarre ou « ringard », mais c'est réellement de cela dont il a besoin : être nourri par rapport à ses besoins de base qui habituellement sont assurés dans l'exercice de la « fonction nourricière ».

L'adulte quant à lui doit s'attendre à être mis à l'épreuve par rapport à sa capacité d'aimer. Il sera testé, parfois longuement, souvent durement... pour finir par être à son tour accepté comme interlocuteur valable.

Conjointement à cette fonction nourricière, il importe d'exercer clairement la fonction normative afin d'éduquer à un meilleur rapport à la loi. *Ce travail est permanent*, il n'admet pas de relâche. Il s'appuie sur *un règlement précis* dont les incontournables sont décidés par les adultes, et auquel il est conseillé d'associer les jeunes à l'élaboration des autres rubriques. Dans « l'incontournable » on relève par exemple l'interdit du recours à la violence pour régler les conflits, le respect auquel chacun a droit, adultes et jeunes. Les autres rubriques relèvent davantage de l'organisationnel, par exemple la manière de se rendre en classe, l'endroit où il est permis de fumer.

L'apprentissage du respect de la loi s'appuie lui aussi sur ce qui fait le quotidien de l'école : être présent ou s'excuser de son absence ; respecter les horaires et les rassemblements ; faire signer son journal de classe ; disposer de son matériel scolaire ; mettre sa tenue de gym ou sa salopette ; demander pour quitter la classe ; solliciter un entretien au lieu de s'y imposer ; fumer avec autorisation aux endroits et moments convenus ; s'adresser correctement au patron de stage ; accepter de recommencer un travail mal soigné . Au plus l'exigence portera sur des « *petites choses* », au moins l'élève caractériel cherchera à transgresser « *les grandes règles* ».

En cas de transgression, il est essentiel de *sanctionner le comportement, non la personne* : « Je n'accepte pas que tu ne travailles pas » au lieu de « Tu n'es qu'un fainéant », « Je ne supporte pas tes mensonges » plutôt que « Tu es un menteur ».

« Boucler la boucle » est un principe important qui signifie: se donner les moyens d'aller au bout des choses. Une dispute violente éclate sur la cour : séparer les élèves, les isoler dans deux locaux, les calmer, entendre les deux versions, les confronter pour arriver à ce que chacun admette ses responsabilités, convenir d'une sanction réparatrice, veiller à son application, informer les parents, si possible réconcilier les deux protagonistes, conclure pour souligner les progrès déjà accomplis.

Le recours à un « *Conseil de discipline* » pour des faits graves s'avère intéressant, surtout lors de conflits importants entre un jeune et un adulte. Décider d'une mise à l'écart du jeune jusqu'à ce que le Conseil se réunisse, entendre les deux parties d'abord séparément et si possible ensuite ensemble, décider hors de leur présence de la suite qu'il convient de donner aux événements, informer l'ensemble de l'école des décisions,...

« *Mettre des mots sur les maux, parce que la parole guérit* » : chaque fois qu'il peut *dire* ce qui pose problème il réduit son impulsion d'*agir*. La communication est primordiale. Il convient donc d'imaginer des lieux, des temps et des occasions pour faire circuler la parole : le conseil d'élèves ; l'heure de titulariat ; l'heure de guidance ; l'entretien auprès du P.M.S. ; la présence occasionnelle au conseil de classe ; la médiation après un incident conflictuel et les multiples relations informelles lors d'un cours ; à l'issue d'un événement particulier ; lors d'un retour de famille ; lors de l'accueil d'un nouvel élève.

Quand c'est possible le recours à l'écrit est précieux parce qu'il met une distance par rapport à l'action et parce qu'il laisse une trace. Celle-ci pourra par la suite être utilisée pour confronter l'élève ; pour établir un contrat ; pour évaluer le chemin parcouru.

Conclusions

A l'issue de ce partage d'expérience, tout est loin d'être dit. Quatre éléments supplémentaires méritent d'être évoqués : l'importance d'une formation initiale et continue adaptée, la nécessité de travailler en équipe, le besoin de cohérence et le rôle central de l'éducateur.

Tout le monde reconnaît le caractère indispensable d'une formation spécialisée pour aborder le travail avec des enfants sourds ou aveugles. Il doit en être de même pour tous les types d'élèves accueillis dans l'enseignement spécialisé. Celui-ci ne pourra revendiquer son aspect « spécialisé » que si son personnel fonde son intervention sur une formation adaptée.

On dit souvent des enseignants qu'ils sont individualistes. Dans l'enseignement spécialisé c'est impossible de travailler seul. Si l'un parvient à accrocher x, l'autre sait comment faire avec y. Personne n'a toute la solution, chacun en détient une part. Aujourd'hui un tel est en difficulté, demain ce sera peut-être moi. Le travail en équipe est indispensable. Cela aussi s'apprend.

Autant le jeune caractériel est à l'affût des maillons faibles de la chaîne, autant il a besoin d'adultes cohérents et vrais. « Faire ce qu'on dit et naviguer tous en suivant le même cap » : cet aspect est sans doute le plus difficile à mettre en place.

Enfin, certaines pistes concrètes sont moins facilement applicables en groupe, mais nécessitent plutôt une intervention individuelle. Comme le professeur ne dispose pas souvent de cette possibilité, l'éducateur pourrait être la personne tout indiquée pour être en quelque sorte le lien dans l'école, le fil rouge, dans la mesure où ses prestations couvrent toutes les heures d'ouverture. Il est essentiel de doter les écoles spécialisées d'un encadrement éducatif mieux adapté aux besoins et aux réalités des élèves qu'elles accueillent...

Le plan individuel d'apprentissage (PIA)

Dans l'enseignement spécialisé, le Plan Individuel d'Apprentissage constitue l'outil privilégié pour mettre en perspective les projets éducatifs et pédagogiques d'un établissement d'une part et le projet de l'élève d'autre part. En quelques pages, il permet à l'équipe éducative d'aborder les différentes dimensions de l'apprentissage. Le document en lui-même est peu de choses, mais son utilisation élève le débat des conseils de classe à la hauteur de la mission d'une équipe.

Pour répondre aux besoins spécifiques et très différenciés des élèves orientés vers l'enseignement spécialisé, le législateur a voulu pour cet enseignement une organisation et des structures particulières; celles-ci sont insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'une **philosophie** appropriée qui peut se résumer en quelques points:

- une approche globale de la personne pour tenir compte de ses besoins physiques, relationnels et intellectuels ;
- un travail interdisciplinaire de l'équipe éducative pour répondre avec cohérence à ces besoins ;
- si nécessaire, une individualisation de l'enseignement au sein du groupe classe ;
- une pédagogie du concret développée au maximum ;
- une polyvalence de l'enseignant qui développe également des capacités d'éducateur.

En forme 3 et 4

Dans le sillage de la réforme de l'enseignement spécialisé de forme 3, un groupe pédagogique de l'enseignement libre s'est penché sur la problématique de l'accompagnement individualisé des jeunes à besoins spécifiques afin de pallier les constats suivants :

- les ressources des jeunes sont insuffisamment prises en compte ;
- l'analyse des difficultés du jeune doit être affinée, les handicaps associés étant de plus en plus fréquents ;
- l'élève est rarement acteur des plans élaborés pour lui ;
- les actions mises en place ne sont pas toujours planifiées et sont peu formalisées ;
- la communication - notamment le rapport du conseil de classe - à et avec l'élève et ses parents est quasi inexistante ;
- les évaluations et réajustements des actions sont rares.

C'est donc pour combler ces lacunes que le PIA a vu le jour. Document conçu par et pour des praticiens, il se fonde sur une philosophie optimiste de l'apprentissage et pose sur l'élève un regard de bienveillance pour découvrir puis exploiter ses différents potentiels. Le plan individuel d'apprentissage est un outil qui se veut une aide à l'accompagnement du parcours scolaire du jeune, à la construction de son projet personnel et professionnel et donc à son orientation.

Un contrat mûrement élaboré

Pendant toute la scolarité du jeune et selon une fréquence variable en fonction des pratiques pédagogiques des écoles, le conseil de classe aborde et consigne dans le document PIA les observations suivantes: l'élaboration du profil de l'élève en termes de "ressources" et de "besoins", l'analyse des difficultés, la recherche d'un ou plusieurs objectifs à poursuivre, leur planification, les informations nécessaires à leur mise en oeuvre, l'évaluation, l'ajustement ou ... l'élaboration d'un nouvel objectif, et la communication à l'élève, à ses parents ou la personne référente

On peut considérer que le PIA, dans une utilisation optimale, constitue une forme de contrat bilatéral pour lequel l'objet est connu et accepté par les deux parties. L'engagement de l'équipe et du jeune est complémentaire, les bénéfices sont partagés. Pour réussir ce pari, il est donc indispensable que :

- les acteurs soient clairement identifiés ;
- les échéances soient notifiées
- les objectifs soient concrets, opérationnels ;
- les ressources et les contraintes soient analysées ;
- les moyens soient précisément décrits ;
- les indicateurs de réussite soient ciblés afin de pouvoir facilement identifier les progressions ou les manques d'évolution ;
- les démarches d'évaluation et les dispositions de réajustement soient prévues.

En forme 1 et 2

Conçu au départ pour les élèves de forme 3, l'outil PIA s'adaptait trop peu aux spécificités des élèves de forme 1 et 2. Il a donc récemment fait l'objet d'une adaptation, afin de prendre en compte les dimensions des habiletés psychomotrices, de l'autonomie, de la communication et de la socialisation. Le partenariat avec les parents ou le référent extérieur, la collaboration avec le réseau extrascolaire et la transition vers la vie adulte y sont davantage développés.

En résumé

Il s'agit d'un **plan**, puisqu'il invite à projeter dans l'avenir des stratégies d'intervention, et qu'il planifie le travail du Conseil de classe : il fixe des échéances, précise les intervenants, définit des moyens d'action.

Il s'agit d'un plan **individuel**, puisqu'il tient compte de la personne de l'élève dans toutes ses dimensions, puisqu'il s'accorde à ses ressources, ses difficultés, son rythme, et qu'il associe l'élève à son devenir scolaire et son avenir personnel.

Il s'agit d'un plan individuel **d'apprentissage**, car il poursuit des objectifs de développement pour et avec l'élève.

Le PIA: un défi pour ouvrir l'avenir

Malgré des contraintes réelles que représente ce type de travail, des bénéfices importants se dégagent. Ainsi, pour l'équipe éducative, peut-on relever : un regard plus objectif sur l'élève, un accompagnement balisé et structuré, un conseil de classe plus riche, une cohérence de l'équipe renforcée. Pour l'élève : un regard plus positif sur lui-même, une plus grande conscience de son rôle dans son propre parcours, le sentiment de pouvoir prendre une part active dans son développement, une communication privilégiée avec le référent, le bénéfice de disposer de traces écrites de son cheminement.

On conçoit facilement que le PIA invite à relever un véritable défi : celui d'articuler un plan d'apprentissage élaboré en concertation au conseil de classe et un projet personnel de l'élève. Ce dernier nécessite un accompagnement de longue haleine pour aider le jeune à mieux se connaître : ses désirs, ses besoins, ses ressources mais aussi ses limites. En regard de cette perception affinée de soi, le PIA doit ouvrir la perspective de démarches diverses, d'activités collectives ou individuelles, de visites, de témoignages, d'entretiens, de stages. ..Ces initiatives aideront en retour l'élève à préciser, à consolider et à opérationnaliser son projet d'apprentissage. Pour mesurer le chemin parcouru et à parcourir, le PIA se veut donc tout à la fois une mémoire et un itinéraire, un constat et une projection.

Le statut du PIA

Longtemps considéré comme un outil intéressant, certes, mais dont l'utilisation était laissée à l'appréciation des équipes, le PIA fait dorénavant partie des « incontournables » de l'enseignement spécialisé. Le décret organisant de l'enseignement spécialisé sera d'application au 1 septembre 2004. Il définit le PIA comme étant « *l'outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation. L'élève et ses parents peuvent être associés à son élaboration.* »

En précisant dans le décret la responsabilité du Conseil de classe dans l'élaboration d'un PIA pour chaque élève, le législateur a clairement pris la mesure de l'intérêt de cet outil et de son rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves, de leurs projets et de leurs apprentissages.

Annexe 3 : Liste des « SAS externes » subventionnés

Pour la zone de Bruxelles-capitale	Pour la zone de Charleroi
<p><u>Le SAS</u> Av. Clémenceau 22 1070 Bruxelles Tél. : 02/640.25.20 Fax : 02/640.45.30 le_sas@hotmail.com</p>	<p><u>AJMO ASBL</u> Rue Willy Ernst, 29 6000 Charleroi Tél. : 071/32.78.32 Fax : 071/32.78.10 ajm_ops@hotmail.com</p>
Pour la zone de Huy	Pour la zone de Flémalle et Seraing
<p><u>Aux Sources ASBL</u> Rue Campagne 73 4500 Huy Tél. : 085/25.28.40 Fax : 085/25.28.41 aux@swing.be</p>	<p><u>Compas-Format ASBL</u> Rue aux chevaux, 16 4000 Liège Tél : 04/228.02.36 Fax : 04/228.02.36 espacetremlin@hotmail.com</p>
Pour la zone de Namur	Pour la zone de Liège
<p><u>Carrefour ASBL</u> Rue de l'Evêché,5 5000 Namur Tél. : 081/25.03.73 Fax : 081/25.03.69 carrefour.accueil@wol.be</p>	<p><u>Rebonds ASBL</u> Rue Vvegnis, 71 4000 Liège Tél. : 04/225.95.96 Fax : 04/225.95.98 rebonds.asbl@swing.be</p>
Pour la zone de Mons	Pour la zone du Sud-Luxembourg
<p><u>La Rencontre ASBL</u> Rue du Onze Novembre 14 7000 Mons Tél. : 065/34.05.15 Fax : 065/34.69.69 rencontredp@yahoo.fr</p>	<p><u>Emergence (Carrefour ASBL)</u> Av. de Bouillon 43 6800 Libramont Tél. : 061/23.32.07 Fax : 061/23.32.07 emergence@tiscali.be</p>